

Rapport financier 2022



Rapport de Gestion



Répartition	6
Sanastera	8
Répartition France	9
Répartition Allemagne	11
Répartition Belgique	12

Sophese	13
----------------------	----

Soins à la personne	14
Oxypharm	16
Laboratoires Médilis	18



Solutions à l'officine	20
Isipharm	22
Eurolease	24
Les Pharmaciens Associés (France) - Réseau Santalis	25
Les Pharmaciens Associés (Belgique) - Réseau Santalis	27
CERP Rouen Formation	28

Solutions à l'industrie	30
Eurodep	32
Eurodep Pharma	34
Première Ligne	35
La Centrale des Pharmaciens	36

Rapport d'activité	38
Exercice 2022	40
Modification de présentation et de méthode d'évaluation	42
Evènements post-clôture	42
Gestion des risques	42
Activités en matière de recherche et de développement	43
Information sur les délais de paiement	46
Informations portant sur les titres de la société	47
Prises de participation significatives et prises de contrôle	48
Charges non fiscalement déductibles	48
Conventions réglementées et/ou courantes	48
Informations sociales	49

Rapport sur le gouvernement d'entreprise	50
Modalités d'exercice de la Direction Générale Mandats exercés	52
Gouvernance de la coopérative	56

Déclaration de Performance Extra-Financière	58
--	----



Assemblée générale du 16 juin 2023

Ordre du jour	64
Projet de résolutions	66



Comptes consolidés

Bilan consolidé au 31.12.2022	70
Compte de résultat consolidé au 31.12.2022	72
Annexe aux comptes consolidés	73
Rapport des Commissaires aux Comptes	94



Comptes sociaux

Bilan au 31.12.2022	98
Compte de résultat au 31.12.2022	100
Annexe aux comptes annuels	101
Rapport des Commissaires aux Comptes	110
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	112





Rapport
de Gestion



Rapport de Gestion



Rapport
de Gestion

Répartition

Maîtriser l'approvisionnement
de son officine

Face à un nombre croissant de fournisseurs et de sollicitations,
le pharmacien doit gagner du temps tout en préservant sa rentabilité.

Le Groupe Sanastera S.p.A., composé essentiellement des activités française, allemande et belge de répartition pharmaceutique ainsi que de trois filiales du Pôle Solutions à l'officine (CERP Rouen Formation SAS en France, Les Pharmaciens Associés - réseau Santalis et H&T en Belgique), réalise au 31 décembre 2022 un chiffre d'affaires de 11 557,0 M€, en progression de + 10,1 % par rapport à l'exercice précédent, et un résultat net de 46,4 M€ contre 53,0 M€ en 2021.

Le chiffre d'affaires réalisé par ce Groupe en 2022 a bénéficié d'une hausse de + 10,9 % en Allemagne, + 9,2 % en France et + 7,6 % en Belgique.

Le résultat d'exploitation passe de 75,9 M€ à 77,9 M€ soit une augmentation de + 2,0 M€. Cela s'explique par l'amélioration de la rentabilité d'exploitation en France (+ 5,6 M€) et en Belgique (+ 0,7 M€), tandis que l'Allemagne et l'Italie ont respectivement enregistré une régression de leur rentabilité d'exploitation (- 4,2 M€ et - 0,1 M€).

La contribution de chaque pays au compte de résultat consolidé est la suivante :

En M€	France	Allemagne	Belgique	Italie	Total 31/12/2022	Total 31/12/2021
Chiffre d'affaires net	4 603,6	6 523,2	430,2	-	11 557,0	10 500,4
Résultat d'exploitation	42,2	35,5	0,6	(0,4)	77,9	75,9
Résultat financier	(6,6)	(5,1)	(0,4)	-	(12,1)	0,8
Résultat courant avant impôts	35,6	30,4	0,2	(0,4)	65,8	76,7
Impôts	(9,2)	(9,2)	(0,2)	(0,8)	(19,4)	(23,7)
Résultat net	26,4	21,2	0	(1,2)	46,4	53,0

Les comptes consolidés du Groupe Sanastera sont établis en normes IFRS (International Financial Reporting standards).

La variation des capitaux propres du groupe en IFRS (en M€) est la suivante :

	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres à l'ouverture	648,6	610,3
Résultat de l'exercice	46,4	53,0
Distribution de dividendes	(29,4)	(19,4)
Autres variations	30,1	4,7
Capitaux propres à la clôture	695,7	648,6

Le Groupe affiche une variation nette positive de ses capitaux propres de 47,1 M€ sur l'exercice 2022. ■

CHIFFRES CLÉS

11,6 Md€ Chiffre d'affaires

46,4 M€ Résultat net

CERP Rouen se définit comme un grossiste-répartiteur de proximité. Ses 32 agences sont le garant d'une liberté de prescription et de délivrance. Un choix qui permet au pharmacien d'officine de conserver un rôle incontournable dans la distribution du médicament.

Comme pour l'année 2021, la répartition pharmaceutique a été sollicitée dans un contexte difficile lié à la crise sanitaire pour la distribution des vaccins contre la COVID-19. Cette activité a généré pour l'ensemble du secteur une activité supplémentaire et des revenus complémentaires. Après les mesures du nouvel arrêté de marge du 14 septembre 2020, la marge des répartiteurs pharmaceutiques pour les médicaments remboursables a été favorablement modifiée pour l'ensemble des grossistes-répartiteurs.

De même, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 a entériné définitivement une baisse de 1,75 % à 1,5 % du taux applicable sur la première tranche de l'assiette de la contribution sur les ventes en gros pour les grossistes-répartiteurs, constituée par le chiffre d'affaires hors taxes réalisé au cours de l'année civile applicable dès le 1^{er} janvier 2021.

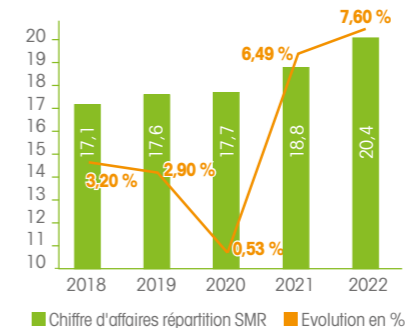
Enfin, depuis avril 2022, une rémunération adaptée a été accordée pour la gestion des produits thermosensibles de 0,63 € par boîte. Par cette mesure, l'État reconnaît ainsi le caractère essentiel de cette activité. Pour autant, la marge des grossistes-répartiteurs ne cesse de baisser, principalement compte tenu de la forte évolution de la part des produits chers dans leur activité.

Par ailleurs, le contexte inflationniste impacte la profession qui doit affronter d'autres problématiques économiques telles que la hausse des salaires et du coût de l'énergie dans un environnement de prix régulés.

Le marché (source CSRP)

Le marché français de la répartition pharmaceutique a connu sur 2022, et pour la deuxième année consécutive, une forte hausse de 7,60 %. Le chiffre d'affaires des Spécialités Médicales Remboursables (SMR) en Prix Grossiste Hors Taxe (PGHT) s'élève donc à 20,4 Md€ contre à 18,8 Md€ en 2021.

CA en milliards d'euros (PGHT) Évolution du CA en %



Structure du chiffre d'affaires (source CSRP)

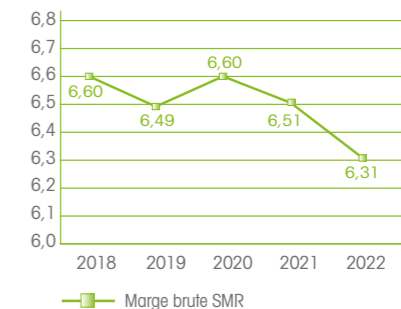
En 2022, le chiffre d'affaires des ventes de médicaments en France est en hausse de 8,63 % soit 24,6 Md€ (PGHT) comparé à 22,5 Md€ en 2021.

La répartition du chiffre d'affaires entre les grossistes-répartiteurs et les ventes directes est récapitulée dans le tableau ci-contre. On note, pour la deuxième année consécutive, une hausse plus importante du chiffre d'affaires de l'ordre de 14 % des ventes directes en lien avec la demande générée par la crise sanitaire concernant les produits d'hygiène et de protection.

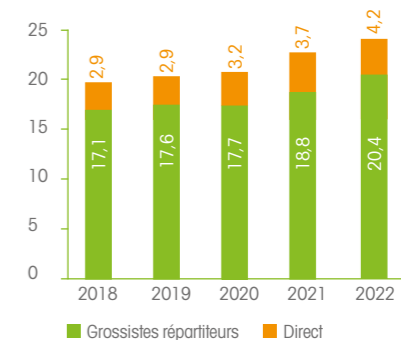
Évolution de la marge des SMR (source CSRP)

La marge moyenne des grossistes-répartiteurs sur les SMR est en baisse sur 2022 à 6,31 % contre 6,51 % en 2021 malgré la mise en place d'une rémunération spécifique pour la gestion des produits thermosensibles à partir d'avril 2022. Elle est, cette année encore, impactée par la hausse de la part des produits chers à marge plafonnée dans la composition de leur chiffre d'affaires. Il s'agit d'une marge brute qui ne prend pas en compte la taxe ACOSS (0,94 % en moyenne sur 2022) ni les remises commerciales et financières accordées aux clients.

Marge brute SMR



Répartition du chiffre d'affaires en milliards d'euros (PGHT)



CERP Rouen SAS

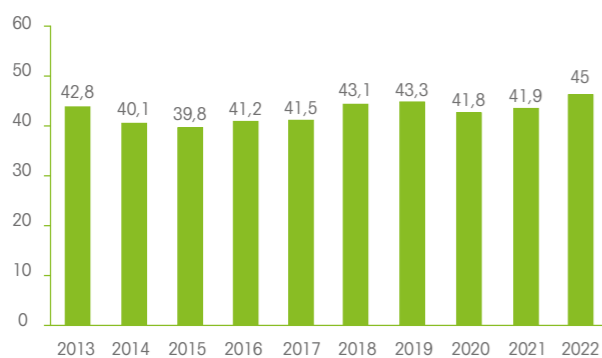
Le chiffre d'affaires brut répartition enregistre sur l'exercice 2022 une hausse de 9,43 % pour atteindre 4 588 495 K€. Compte tenu de l'activité export et du chiffre d'affaires divers, le chiffre d'affaires brut total de la société enregistre une hausse de 9,27 % entre 2021 et 2022 et s'élève à 4 719 280 K€.

Le taux de marge brute répartition, après prise en compte de l'effet positif de l'activité générique, est en baisse de 0,36 point sur 2022.

Les remises commerciales sont en hausse de 8,5 M€.

La contribution sociale versée à l'ACOSS s'élève à 45 M€ sur l'année 2022.

Contribution sociale en millions d'euros



Compte tenu de ces trois éléments cumulés, on constate une baisse du taux de marge nette répartition de 0,38 point qui atteint 4,35 %. La marge nette société incluant l'activité export, le chiffre d'affaires divers et les autres produits annexes est en baisse sur l'année 2022 comparé à 2021 et s'élève à 5,36 %.

Les frais généraux sont en hausse de 4,4 M€ et représentent 1,46 % du chiffre d'affaires brut en 2022 comparé à 1,49 % en 2021.

Les charges de personnel sont en hausse de 5,5 M€ et représentent 2,52 % du chiffre d'affaires brut comparé à 2,62 % en 2021.

L'intéressement et la participation à verser aux salariés au titre de l'exercice s'élèvent globalement à 7,1 M€.

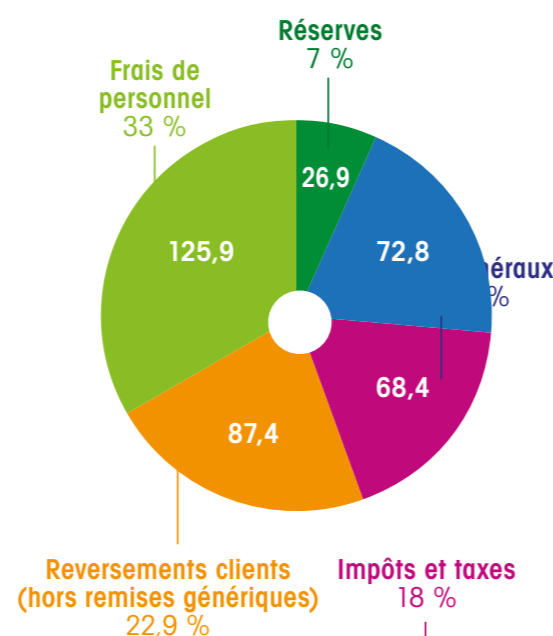
Compte tenu des éléments ci-contre, le résultat d'exploitation s'établit à 46,1 M€, en hausse de 4,2 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice est positif à +0,2 M€, portant ainsi le résultat courant à 46,3 M€.

Le résultat exceptionnel s'élève à 0,4 M€.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 31,2 M€ après prise en compte de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 11,4 M€.

Utilisation de la marge brute 381,4 M€ en 2022

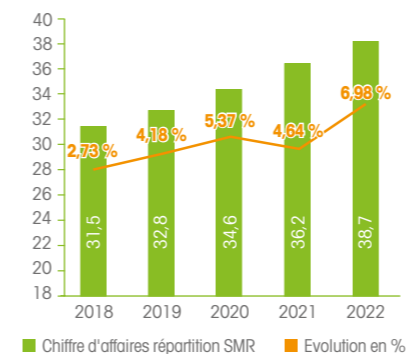


Le marché

Compte tenu de l'évolution démographique et de l'innovation constante, le marché pharmaceutique allemand est fondamentalement un marché en croissance, mais les mesures de politique de santé neutralisent cette croissance naturelle. On constate également le développement des circuits de distribution alternatifs, comme la vente directe (entre le fabricant et la pharmacie) ou la vente par correspondance.

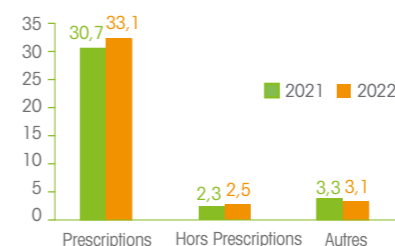
En plus des ventes classiques de produits pharmaceutiques, les grossistes-répartiteurs en Allemagne ont également pu générer des ventes supplémentaires au cours de l'exercice 2022 grâce à la livraison de doses de vaccins et d'accessoires connexes dans le cadre de la campagne nationale de vaccination. En effet, afin d'assurer la distribution nationale des vaccins contre la COVID-19 via les pharmacies aux médecins agréés, les grossistes pharmaceutiques allemands ont été intégrés dans la stratégie nationale de vaccination en 2022. De ce fait, l'évolution du marché allemand de la répartition pharmaceutique sur l'année 2022, en prix de vente pharmacie, s'élève à 2,5 Md€, soit une hausse de 6,98 %, supérieure à celle de l'an dernier, pour atteindre un total de 38,7 Md€.

CA en milliards d'euros (prix net pharmacie) et évolution du CA en %



Cette hausse des ventes est majoritairement liée à celle du segment des médicaments de prescription qui représente 85,3 % du marché et s'élève à 33,1 Md€ en 2022. Le segment des produits OTC est quant à lui en hausse sur 2022, et celui des autres produits est en baisse en raison notamment du ralentissement de la demande d'équipement de protection individuelle liée à la pandémie de la COVID-19.

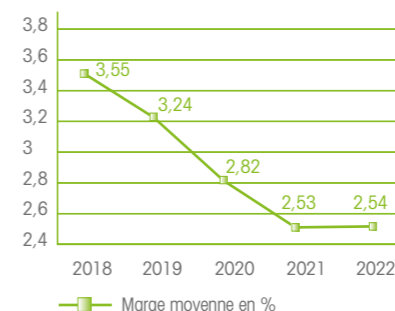
Structure des ventes en milliards d'euros (prix net pharmacie)



Au 31 décembre 2022, neuf grossistes-répartiteurs sont actifs en Allemagne avec un modèle de distribution classique et un total de 101 établissements dans toute l'Allemagne qui approvisionnent les pharmacies dans leurs zones de livraison respectives. Compte tenu de l'offre importante, chaque pharmacie peut être approvisionnée par plusieurs grossistes pharmaceutiques traditionnels, mais aussi directement via l'industrie pharmaceutique ou via un grossiste avec un modèle de distribution alternatif.

Outre le nombre de livraisons quotidiennes, la qualité de service et les prestations complémentaires proposées, la concurrence en Allemagne se fonde principalement sur le montant des remises accordées aux pharmacies par les grossistes-répartiteurs. Ainsi, l'année 2022 est toujours caractérisée par une concurrence accrue entre les acteurs du marché et un niveau de remises accordées aux pharmaciens élevé. Cette année, la marge moyenne des répartiteurs s'est stabilisée à 2,54 %, comparé à 2,53 % en 2021.

Marge moyenne en %



Sanacorp Pharmahandel GmbH : activité 2022

Avec un total de 6 139 874 K€, comparé à 5 511 347 K€ en 2021, le chiffre d'affaires net 2022 est en hausse de 11,4 %. Cette hausse du chiffre d'affaires est supérieure à l'évolution du marché (+6,98 %).

La marge brute est en hausse à 4,06 % sur 2022, comparée à 3,98 % en 2021. Les autres produits d'exploitation sont, comme en 2021, fortement impactés par la rémunération pour la livraison des vaccins et accessoires connexes dans le cadre de la vaccination nationale, mais dans une moindre mesure par rapport à l'an dernier, d'où une baisse de 13,7 % pour atteindre 49 382 K€.

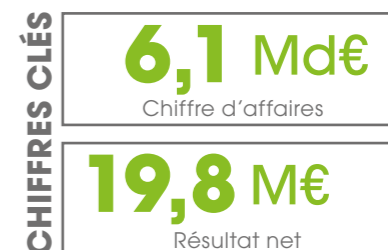
Par ailleurs, la société a mis en place une surtaxe dynamique évoluant avec le prix du carburant. Cette taxe, facturée aux pharmaciens à partir d'août 2022, a permis de compenser la baisse des ventes et l'augmentation des coûts énergétiques. Ainsi, le revenu opérationnel de la société est passé de 281 999 K€ en 2021 à 304 698 K€ en 2022, soit une hausse de 8,05 %.

Les charges de personnel, d'un montant de 133 053 K€, sont en hausse de 3,71 % comparé à 2021, du fait notamment de l'ouverture de l'agence de Neuenstein, mais aussi des mesures de soutien financières accordées aux salariés en lien avec l'inflation.

Les autres charges d'exploitation sont en hausse de +17,8 % et passent de 110 239 K€ en 2021 à 129 785 K€ en 2022. Cette hausse est principalement liée à celle des coûts de transport, au recours de personnel extérieur ainsi qu'aux coûts de maintenance des bâtiments. Les dotations aux amortissements et dépréciations sont en hausse de 710 K€.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation s'élève fin 2022 à 32,6 M€, en baisse de 2,3 M€ par rapport à 2021.

Après prise en compte du résultat financier en baisse à 0,7 M€ et de l'impôt en baisse de 1,4 M€, le résultat net 2022 s'élève à +19,8 M€ contre 21,6 M€ en 2021.



L'année 2022 a vu le marché belge de la répartition croître de +5,5 %. Sur la même période, le chiffre d'affaires de CERP SA enregistrait une croissance de +8,41 % portant ainsi sa part de marché à 10,8 %.

Les faits marquants de l'exercice

L'année 2022 a été marquée par une très forte inflation sur tout le territoire belge, conséquence de la guerre en Ukraine et de l'augmentation du coût de l'énergie qui en résulte. Les salaires étant directement indexés sur l'inflation, CERP SA aura subi au cours de l'année une très forte augmentation des frais de personnel. Grâce à son implication au sein de l'Association Nationale des Grossistes-Répartiteurs (ANGR), CERP SA participe activement aux négociations avec les pouvoirs publics sur ce point pour en minimiser l'impact sur son activité.

Par ailleurs, CERP SA a finalisé la modernisation de son agence de Courcelles. Elle concentre dorénavant les technologies les plus avancées, ce qui en fait l'un des établissements les plus modernes d'Europe : doublement de la surface globale de l'agence, rallongement de l'automate, doublement du garage, augmentation de la surface de réception de 50 %, installation d'un système de préparation automatisée pour une partie des références...

S'agissant de l'activité Soins À Domicile (SAD), le rapprochement entre le département de CERP SA et la société Oxypharm en France est en cours. À travers un ensemble d'actions synergiques, cette collaboration permettra de déployer des pratiques et des outils développés en France et d'augmenter le chiffre d'affaires en Belgique.

Au cours de l'année, CERP SA a également modifié sa politique d'achats en évoluant vers un système mutualisé entre agences.

Enfin, afin de répondre aux enjeux environnementaux et réglementaires, la totalité de la flotte de véhicules personnels (VP) de CERP SA est en cours de renouvellement pour aboutir à des motorisations électriques.



Les chiffres clés

Le chiffre d'affaires total de CERP SA est de 448 M€ contre 413 M€ en 2021, dont 392 M€ générés par l'activité répartition, en hausse de 4,5 % comparé à 2021.

En outre, l'activité Ordres Labos enregistre une hausse de +48,1 % par rapport à 2021, amenant ainsi son chiffre d'affaires à 55 M€. Sa contribution au chiffre d'affaires total a été cette année de 12,25 %.

En 2022, la marge brute est de 11,65 % contre 10,75 % en 2021.

En 2022, les frais de personnels représentent 13,8 M€.

S'agissant des frais généraux, ils s'élèvent à 4,7 M€ en 2022, en hausse de 14,7 % par rapport à 2021. Le résultat d'exploitation s'élève à 816 K€ en 2022. Le résultat financier se dégrade à -322 K€ contre -124 K€ lors de l'exercice précédent. Le résultat net 2022 s'élève à +307 K€ contre -539 K€ en 2021. ■

PERSPECTIVES 2023

Afin de compenser la baisse de marge et l'augmentation des frais de personnel subies en 2022 et prévues en 2023, CERP SA travaille à améliorer l'ensemble de sa chaîne logistique en rationalisant ses tournées de livraisons quotidiennes dès le début de l'année 2024. En parallèle, CERP SA maintient son ancrage au sein de l'Association Nationale des Grossistes-Répartiteurs (ANGR) et son implication dans les négociations avec les pouvoirs publics belges.

CHIFFRES CLÉS

448 M€ Chiffre d'affaires

307 K€ Résultat net



La holding, filiale d'Astera, contrôle une des sociétés du pôle « Solutions à l'officine » Isipharm S.A., filiale dédiée à l'informatique officinale ainsi que les deux sociétés du pôle « Soins à la personne », à savoir Oxypharm S.A. et les Laboratoires Médilis S.A.S.

Sophese S.A. a clos l'exercice 2022 avec un résultat net social de 1 164 K€.

Les sociétés que contrôle Sophese ont participé à son résultat d'exploitation consolidé de la manière suivante :

	2022	2021
Pôle Soins à la personne	5 204 K€	7 034 K€
Pôle Solutions à l'officine	(440 K€)	(598 K€)
Holding	(43 K€)	(49 K€)
TOTAL	4 721 K€	6 387 K€

La baisse du résultat d'exploitation consolidé (- 1 666 K€ soit - 26,08 %) s'explique principalement par une diminution de la performance d'Oxypharm (- 1 830 K€ soit - 26,02 %), compensée par une amélioration du pôle Solutions à l'officine (+ 158 K€ soit + 26,42 %).

Le résultat net consolidé du Groupe est passé de 5 021 K€ en 2021 à 3 310 K€ en 2022.

Les capitaux propres consolidés s'élèvent à 62 683 K€ (avant affectation) au 31 décembre 2022 contre 60 610 K€ au 31 décembre 2021. ■



Rapport
de Gestion

Soins à la personne

Développer son activité
de maintien à domicile

La prise en charge à domicile des personnes dépendantes
représente un fort potentiel de croissance.

Le pharmacien doit devenir l'interlocuteur référent, auprès
de sa patientèle, pour le maintien à domicile.



Oxypharm propose une offre originale et adaptée aux besoins d'aujourd'hui, basée sur la synergie des actions medicotechniques d'un prestataire et des compétences professionnelles et humaines du pharmacien choisi par le patient.

Les faits marquants de l'exercice

Exploitation

Lors du dernier trimestre 2022, Oxypharm a déployé un dispositif de préparation de commande appelé Solution Mobile Embarquée (SME) au sein de l'ensemble de ses agences. L'objectif poursuivi dans un premier temps est d'améliorer la qualité de service dans la phase de préparation de commandes.

En mars 2022, la société a fait l'acquisition des locaux de l'agence d'Angoulême qui étaient loués jusqu'alors. Au cours de l'année passée, Oxypharm a également étudié l'optimisation du processus de décontamination en le décentralisant au sein de ses agences. L'agence de Saint-Etienne-du-Rouvray a été choisie pour être pilote en expérimentant ces nouveaux processus.

Les activités d'Oxypharm ont par ailleurs été impactées par une vaste opération de reprise de dispositifs médicaux installés chez les patients sous traitement par ventilation à Pression Positive Continue (PPC) présentant un risque. Durant ce même exercice, Oxypharm a dû, dans le cadre de la matériovigilance, procéder à la reprise du parc de lits médicalisés d'un nouveau fournisseur.

Depuis plusieurs années, Oxypharm observe que la distribution de l'oxygène liquide est en déclin et ne présente plus un niveau de rentabilité suffisant. En 2022, cette activité a été externalisée. Elle est désormais gérée par deux partenaires sous-traitants.

Une prolongation de la durée d'amortissement de 5 à 8 ans a été effectuée par Oxypharm sur l'ensemble des lits médicalisés avec un effet rétroactif sur toute l'année 2022. Dans le même temps, un objectif d'augmentation de la durée de vie de ces dispositifs médicaux de 2 ans est poursuivi.

Enfin, Oxypharm a procédé en décembre 2022 à l'arrêt des activités de l'agence de Lisieux pour les remplacer par un ensemble de bureaux où se sont depuis installés la direction du pôle Sanitaire et Médico-Social (SMS) et l'Administration Des Ventes (ADV).

Organisation générale

Dans le cadre du comité processus prévu par la démarche de certification ISO 9001, Oxypharm a procédé en 2022 à la modification du tronc commun de l'ensemble de ses processus. Cette transformation a eu pour effet de baisser la fréquence des réunions tout en y intégrant davantage d'intervenants qualifiés sur les différents thèmes abordés.

En avril 2022, Oxypharm s'engage dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) avec un objectif de labellisation à moyen terme. Par ailleurs, les activités d'Oxypharm sont désormais intégrées à la Déclaration de Performances Extra-Financières (DPEF) du Groupe Astera.

L'année passée a enfin été consacrée à la formation des Responsables d'Exploitation (RE) pour une meilleure gestion des relations avec les clients.

Commerce

Fin août 2022, le site Internet oxypharm-directpharma.fr a été mis en ligne : cet outil digital permet aux clients d'Oxypharm de gérer leurs achats et locations de dispositifs médicaux. Les retours positifs des utilisateurs-clients et la belle dynamique commerciale qui s'en est suivie confirment le succès de ce nouveau service.

L'année passée, Oxypharm a également déployé la solution Pulse, une application de suivi des patients sous traitement par ventilation à Pression Positive Continue (PPC). Oxypharm envisage d'élargir le champ d'application de cet outil aux domaines de la perfusion, de la nutrition et de l'insulinothérapie.

Dans le courant de l'année, Oxypharm a renforcé son partenariat avec le département Soins À Domicile (SAD) de CERP SA en Belgique. Les deux entités ont collaboré afin de déterminer les actions synergiques envisageables.

En outre, Oxypharm a travaillé sur un partenariat avec un autre acteur du marché. Plusieurs accords ont été conclus entre les deux entités : la signature d'un contrat sur la distribution des dispositifs médicaux à la marque

Vitadomîa et la création d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE) ayant pour mission d'obtenir de meilleures conditions d'achats auprès des laboratoires fabricants.

Enfin, les activités d'Oxypharm auront été impactées durant l'année 2022 par la forte inflation qui touche l'ensemble de l'économie française. Une augmentation de 10% en moyenne a été observée sur l'ensemble des achats de la société. En pondérant cette hausse sur l'année entière, cela représente une augmentation globale de 5%.

Les chiffres clés

En 2022, Oxypharm a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 136 M€, pour un résultat net de 4,7 M€.

CHIFFRES CLÉS

136 M€ Chiffre d'affaires

4,7 M€ Résultat net

PERSPECTIVES 2023

En 2023, les priorités d'Oxypharm vont être :

- La mise en application du nouvel organigramme dès janvier 2023 avec pour objectif de gagner en efficacité et en accompagnement ;
- Le démarrage de la troisième phase des travaux de la plateforme de Saint Yrieix qui hébergera le pôle Service Après-Vente (SAV) ;
- La finalisation du projet de transfert des activités de maintenance et de SAV de l'agence Redon ;
- L'élargissement du champ d'application de la Solution Mobile Embarquée déployée dans les agences Oxypharm pour la gestion de l'inventaire permanent ;
- Le lancement de l'étude de projets de modifications de ses infrastructures pour les agences de Saint-Etienne-du-Rouvray (76), Le Havre (76), Cholet (49), Lievin (62) et Toulouse (31) ;
- La mise en place du projet de géolocalisation pour permettre l'optimisation de l'activité logistique et améliorer la qualité de l'information délivrée aux clients ;
- La finalisation de la fusion entre Oxypharm et Les Laboratoires Médilis ;
- L'application de la modification des durées d'amortissement à d'autres dispositifs médicaux avec comme objectif parallèle d'augmenter la durée de vie de l'ensemble des dispositifs immobilisables ;
- Le réagencement du magasin de Saint-Michel ;
- Le renforcement du partenariat conclu en 2022 avec un autre acteur du marché ;
- Le développement d'Hospivia et la poursuite de son implication dans la création des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ;
- Le lancement du projet de Marque De Distributeur (MDD) avec Santalis : quatre produits Oxypharm seront commercialisés à la marque Santalis dès 2023 ;
- Le projet SAM qui consiste en la création de pôles pour l'activité medicotechnique.





Depuis plus de 30 ans, la société Laboratoires Médilis est spécialiste des protections et soins corporels pour le traitement de l'incontinence. Basée à Lisieux, cette société développe notamment la marque Soffisof dont elle est le distributeur exclusif en France.

Les faits marquants de l'exercice

En 2022, la société Laboratoires Médilis a été très impactée par le phénomène d'inflation, notamment sur son activité liée aux produits de l'incontinence. L'augmentation des prix des dispositifs ont conduit les équipes commerciales à assurer un accompagnement particulièrement important des clients au détriment du développement commercial.

Les équipes des Laboratoires Médilis se sont également attelées à la recherche d'outils permettant de professionnaliser certaines activités :

- Un logiciel dédié au suivi de la maintenance ;
- Des outils informatiques permettant le suivi de l'activité incontinence.

La société Laboratoires Médilis s'est en outre penchée sur la structuration de son activité. Un pôle Administration Des Ventes (ADV) a été créé afin de professionnaliser l'activité sanitaire et médicosociale.

En parallèle, des réunions de travail se sont déroulées tout au long de l'année afin d'intégrer les activités des Laboratoires Médilis dans la plateforme de marque d'Oxypharm.

Enfin, l'année 2022 a été consacrée à la préparation de la fusion entre Laboratoires Médilis et Oxypharm.

Les chiffres clés

En 2022, Laboratoires Médilis a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 3,9 M€, pour un résultat net de 93 K€. ■

PERSPECTIVES 2023

Au cours du premier semestre 2023, la société Laboratoire Médilis aura pour objectifs :

- De développer une offre de maintenance préventive et curative pour les pharmaciens, les fabricants, et les maisons de santé et EHPAD ;
- En mai 2023, finaliser sa fusion avec la société Oxypharm.

CHIFFRES CLÉS

3,9 M€ Chiffre d'affaires

93 K€ Résultat net



Rapport
de Gestion

Solutions à l'officine

Dynamiser l'espace de vente
et sa stratégie commerciale

Le pharmacien est confronté à une concurrence accrue
et à une clientèle de moins en moins fidèle. Il doit adapter
sa stratégie commerciale à son environnement.

Expert en gestion d'officine depuis plus de 40 ans, Isipharm accompagne au quotidien le pharmacien dans son exercice et améliore la rentabilité de son officine en mettant à sa disposition des solutions informatiques, des services et des matériels performants et innovants.



Les faits marquants de l'exercice

Le début de l'année 2022 est resté impacté par la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 : les pharmaciens ont encore été très sollicités par les tests antigéniques et la vaccination. C'est en réponse à cela qu'Isipharm a mis à disposition dès le début de l'année une nouvelle fonctionnalité sur le logiciel LEO pour accompagner le pharmacien dans l'exécution des tests antigéniques avec une remontée automatique en un clic sur le SI-DEP.

Au cours de l'exercice 2022, toutes les équipes d'Isipharm se sont mobilisées pour relever le challenge que représentait le Ségur du numérique de santé :

- L'appli carte Vitale : LEO a été pilote dans le département de la Seine-Maritime (76) en participant aux préséries et en les effectuant sur le terrain ;
- La e-prescription : qui simplifie et sécurise la prescription de sa création jusqu'à sa délivrance ;

- L'intégration de l'Identité Nationale de Santé ou INS, un matricule unique qui renforce la fiabilité de l'identité numérique de chaque patient ;
- L'alimentation automatique du Dossier Médical Partagé (DMP) qui alimente l'Espace Numérique de Santé (ENS) ;
- Création automatique du Dossier Pharmaceutique enrichi (DP) ;
- La Messagerie Médicale Sécurisée pour échanger en toute sécurité entre professionnels de santé des données de santé dématérialisées ;
- La e-CPS / Pro Santé Connect afin de sécuriser l'identification du professionnel dans LEO.

Isipharm a également procédé à l'intégration de nouvelles fonctionnalités dans l'application mobile Ma Santé & Moi qui a vécu un décollage commercial tout au long de l'année :

- Ajout d'une date prévisionnelle de retrait lors d'envois d'ordonnances ;
- L'envoi de l'information de la mise à disposition du produit attendu ;
- La possibilité de communiquer sur les services disponibles et proposés par l'officine ;
- La possibilité d'envoyer instantanément des messages aux patients : l'exemple de l'envoi des résultats des tests antigéniques.

En 2022, la sérialisation a été activée chez la majeure partie des pharmaciens utilisateurs du logiciel LEO.

Au cours de l'année, Isipharm a signé des accords d'exclusivité ou de référencement avec des groupements et développé des fonctionnalités répondant ainsi aux attentes de ceux-ci.

Synergie

Isipharm a développé des fonctionnalités à destination des adhérents Santalis pour faciliter leur quotidien :

- La mise à disposition automatique des Prix Malins, des offres flashes et du catalogue Santralis ;
- Diffusion de webinaires d'actualités pour les adhérents Santalis ;
- Utilisation du canal LEO pour relayer les informations utiles aux adhérents, notamment autour des accords laboratoires, événements, nouveautés...

Ces actions ont conforté le lien entre le Logiciel de Gestion Officinal (LGO) de la coopérative Astera et son groupement, permettant ainsi de convaincre bon nombre d'adhérents : LEO est devenu en 2022 le logiciel le plus utilisé par les pharmacies du groupement Santalis.

En 2022, Isipharm a également travaillé en toute synergie avec l'entiereté des entités du groupe Astera, notamment :

- Oxypharm : à travers l'amélioration du module de location de matériel médical ;
- La Centrale des Pharmaciens : intégration des promotions ;
- CERP Rouen : développement des fonctionnalités utiles aux pharmaciens dans l'application WeBuy.

Autres faits marquants

La migration des pharmaciens utilisateurs de Caduciel V6 vers LEO s'est achevée en 2022 portant leur parc à plus de 300 pharmacies équipées de la solution logicielle d'Astera.

Au 31 décembre 2022, Isipharm enregistrait 120 signatures de nouveaux clients. Sur la même période, la société a doublé son parc d'utilisateurs de sa solution d'étiquettes électroniques entièrement administrée depuis la solution LEO.

Isipharm maintient son ancrage au sein du collège pharmaciens de la Fédération des Editeurs d'Informatique Médicale et paramédicale Ambulatoire

(FEIMA). Représentant 70 % des professionnels de santé du premier recours informatisés, la FEIMA s'engage fortement dans les concertations qui visent à encadrer le développement du numérique dans le domaine de la santé et qui portent une innovation centrée sur les attentes des usagers.

Les chiffres clés

Durant l'exercice 2022, Isipharm a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 9 919 K€ et un résultat net de -382 K€.

CHIFFRES CLÉS

9,9 M€ Chiffre d'affaires

-382 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2023

Éléments réglementaires et fonctionnels 2023

Le développement de LEO est axé sur l'accompagnement du pharmacien dans ses nouvelles missions. Outre les nouveaux services qui seront mis à la disposition des pharmaciens, Isipharm proposera un accompagnement technique et fonctionnel lors du déploiement de la version Ségur de LEO. Isipharm continue en parallèle de faire évoluer son logiciel en intégrant plus d'une centaine de fonctionnalités ou de services :

- Une fonctionnalité permettant de professionnaliser les livraisons au domicile des patients ;
- Des casiers connectés au sein du point de vente pour fluidifier le passage des patients au sein de l'officine ;
- L'encaissement à l'aide de LEOScan : un premier pas vers la vente directe dans l'espace de vente ;
- L'initiation des travaux de développement de la version Ségur vague 2 de LEO ;
- L'accompagnement dans les nouvelles missions : notamment de la femme enceinte et les diverses consultations pharmaceutiques ;
- Le marquage CE.

Sécurité informatique

Dans le prolongement des années précédentes, les équipes d'Isipharm confirmeront leur engagement dans la protection des données de santé.

Eurolease, société du groupe Astera, est spécialisée dans le financement en location longue durée des investissements réalisés par les pharmaciens pour l'équipement et la modernisation de leurs officines.

Eurolease est à la disposition des pharmaciens et des experts-comptables pour étudier les différents projets d'investissements et de travaux de l'officine. L'expertise de ses équipes, jointe à celle des différentes équipes terrain d'Astera, permet de répondre au mieux aux besoins de financement des clients. Ses formules de financement personnalisées, simples et rapides à mettre en place, ont déjà séduit plus de 6 500 clients.

Eurolease intervient dans le financement de divers matériels tels que :

- croix, enseigne et totem, climatisation, porte automatique, informatique, portiques antivol, systèmes d'alarmes, étiquettes électroniques, caisses
- tiroirs, comptoirs, gondoles, agencement, robots et automates pour le rangement et la délivrance, robots pour la préparation des doses à administrer, bornes de télémedecine...

Les faits marquants de l'exercice

L'activité reste soutenue avec une montée en puissance des commandes de robots.

Le développement de la télémedecine s'est accéléré depuis 2021.

Le financement des appareils destinés à la podologie ou les étiquettes électroniques a également bien progressé.

La belle évolution de LEO, notre logiciel de gestion officinale commercialisé par la société Isipharm, s'est également ressentie dans les demandes de financements.

Evolution de l'activité de la société

	2018	2019	2020	2021	2022
Contrats gérés (en nombre)	2 047	2 486	3 109	4 246	4 775
Achats d'équipements (K€ HT)	25 685	23 270	19 530	21 766	22 269
Matériels loués (K€ HT)	76 649	93 384	107 749	116 255	123 445
Loyers encaissés (K€ HT)	12 494	15 874	18 278	21 968	22 791
RÉSULTAT EN K€	6	-25	-173	594	170

Les contrats conclus en 2022 : 1 487

- Automates et robots : 68
- Mobilier et agencements : 99
- Autres matériels : 1 050 dont 927 bornes de télémedecine
- Informatique : 270 ■

CHIFFRES CLÉS

22,8 M€ Chiffre d'affaires

170 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2023

Même en période de remontée importante des taux, la société reste confiante sur les perspectives 2023 compte tenu de ses atouts spécifiques. La digitalisation de l'officine va se poursuivre et Eurolease sera présente pour accompagner les pharmaciens dans leurs futurs projets de modernisation de leur outil de travail.

Les Pharmaciens Associés, société du groupe coopératif Astera, propose aux pharmaciens d'adhérer à son réseau, récemment renommé Santalis, afin d'accroître les performances de leurs officines et de valoriser leur rôle d'acteur de santé.

Depuis toujours, le réseau s'appuie sur les valeurs fondamentales du commerce associé : respect de l'indépendance du pharmacien, partage et éthique. La gouvernance en est assurée par un conseil d'administration de pharmaciens membres du réseau Santalis.



Les faits marquants de l'exercice

Changement de nom du réseau

Dès le mois de juin 2022, l'actualité du réseau a été marquée par son changement de nom : "Les Pharmaciens Associés" est devenu "Santalès". Devenir Santalès a permis d'avoir une identité unique, forte et cohérente pour le réseau, l'enseigne et la marque propre.

Recrutement de nouveaux adhérents

Dans cette année de transition, 70 nouvelles pharmacies ont rejoint le réseau Santalès. Le réseau compte désormais 660 adhérents.

L'installation de nouveaux concept-stores

Cette année, le réseau a installé 6 nouvelles pharmacies Santalès, portant ainsi à 15 le nombre de pharmacies présentes sur le territoire. Sur ces premières pharmacies à l'enseigne, d'excellentes performances commerciales ont été enregistrées, tant en termes de fréquentation que de chiffre d'affaires.

Nouveauté : en complément de l'offre «Concept store», le réseau Santalès a créé l'offre «Enseigne» pour renforcer son empreinte, accélérer son développement sur le territoire et augmenter sa visibilité. L'enseigne Santalès permet aux pharmaciens de bénéficier de services qui répondent aux attentes des consommateurs en cohérence avec l'évolution du marché vers plus de personnalisation et de digitalisation.



Le développement de la marque propre

En 2022, la marque propre Santalès s'est étoffée avec une gamme bébé et 12 nouvelles références dermo-cosmétiques. Ces produits bio et naturels, sensoriels et de qualité apportent de la nouveauté, mais aussi, une alternative conseil efficace avec un positionnement prix dynamique.

Le développement des partenariats

En 2022, le réseau a fait le choix de nommer des capitaines de catégorie sur les marchés stratégiques pour améliorer les conditions commerciales des adhérents.

En parallèle, deux nouveaux génériques ont été référencés pour élargir le choix des pharmaciens et soutenir le développement du réseau.

Pour être plus fort et permettre aux adhérents de gagner en performance, de nouvelles offres en synergie avec les filiales ont été développées :

- L'offre "Centrale des Pharmaciens" est devenue "Santralis" avec de meilleures conditions d'achat et des offres bonifiées et attractives ;
- La plateforme d'achats Nootoos est désormais gérée par trois agences CERP Rouen pour continuer d'améliorer la qualité de service ;
- La mise en place de nouveaux accords tripartites avec CERP Rouen et la Centrale des Pharmaciens ;
- Pour simplifier la gestion des achats des pharmaciens, Santalès a intégré en fin d'année le marketplace WeBuy initié par le groupe Astera.

Les chiffres clés

Le chiffre d'affaires de la société Les Pharmaciens Associés s'élève à 7,6 M€ en 2022 pour un résultat net qui s'établit à 396 K€. ■



PERSPECTIVES 2023

En 2023, le réseau Santalès souhaite poursuivre ses ambitions de croissance en travaillant sur des projets clés.

Renforcer la proximité et le partage avec ses adhérents :

- Nomination de pharmaciens ambassadeurs pour promouvoir et animer le réseau en région ;
- Reprise des réunions régionales pour aller à la rencontre des adhérents ;
- Organisation d'ateliers de travail avec les adhérents pour construire ensemble le réseau de demain.

Soutenir le développement du réseau et de l'enseigne, et accompagner les projets de passage au concept-store.

Lancer deux nouvelles gammes MDD :

- Au printemps, une gamme d'autodiagnostic par l'intermédiaire d'Oxypharm ;
- En fin d'année, une gamme de compléments alimentaires.

Proposer plus de services et de conseils :

- Accompagner plus fortement les adhérents dans la mise en place des nouvelles missions et dans la démarche RSE ;
- Lancer un nouvel extranet plus performant et intuitif ;
- Élaborer un projet d'aide au recrutement et à la fidélisation des équipes en pharmacie.

Santalès est un réseau de pharmaciens indépendants dont l'objectif est de valoriser le rôle du pharmacien en tant qu'acteur de santé et d'améliorer les performances économiques de la pharmacie. Les pharmaciens Santalès bénéficient d'un programme novateur d'accompagnement réalisé par des spécialistes du point de vente, comprenant des services digitaux, des outils marketing et de communication. Santalès dispose également d'une plateforme d'achat compétitive spécialement dédiée à ses pharmaciens adhérents.

Les faits marquants de l'exercice

Passage vers une livraison en 24 h

Afin de répondre aux attentes des adhérents, la plateforme a amélioré son délai de livraison passant de 48/72 h à 24 h. Ainsi toute commande passée avant 13 heures en semaine, est livrée avant 13 heures le lendemain.

La conquête de la partie flamande en Belgique

Depuis juillet 2022, Santalès est présent sur l'ensemble du territoire belge et adresse en complément de la région bruxelloise et wallonne, la Flandre. Ces pharmacies disposent désormais de l'ensemble des outils Santalès (application patients, site internet, Click & Collect, catalogue, magazine et autres communications) et d'un accompagnement sur mesure réalisé par une nouvelle coach en développement officinal néerlandophone.

La mise à disposition des adhérents d'un outil SAV

Un nouvel outil pour améliorer le suivi des demandes a été mis en place et permet d'adresser directement ces dernières aux prestataires de services concernés pour intervention ou réponse. À tout moment, le pharmacien peut suivre l'état d'avancement de sa demande.

Par ailleurs, Santalès poursuit son expansion et compte désormais 222 adhérents.

Les chiffres clés

Le chiffre d'affaires brut de la société Les Pharmaciens Associés Belgique s'élève à 19,4 M€ en 2022, soit une progression de 11,3 % par rapport à l'année 2021. La société Les Pharmaciens Associés Belgique présente un résultat net de -401 K€, en lien avec l'investissement réalisé dans le nord du pays. ■



PERSPECTIVES 2023

Le réseau Santalès poursuivra en 2023 le développement de son offre de services aux adhérents, et prévoit un chiffre d'affaires qui dépasse les 20 M€ en renforçant sa présence au nord du pays, et en proposant un accompagnement du pharmacien indépendant.

Le réseau Santalès ambitionne, pour 2023, les 250 adhérents et souhaite devenir ainsi le réseau reconnu par les pharmaciens et les laboratoires sur le marché belge.

CERP Rouen Formation accompagne les pharmaciens et leurs équipes dans le développement de leurs compétences. Une offre complète dans tous les domaines (pathologies, communication, management) est proposée à travers des modes de formation variés (présentiels et à distance).



Données de marché

La pharmacie d'officine s'est vue profondément impactée par la crise sanitaire, qui a rendu les équipes officinales peu disponibles pour participer à des actions de formation. Cependant, les nouvelles missions confiées aux pharmaciens et aux préparateurs, ainsi que la fin du DPC triennal en 2022 ont inversé cette tendance.

Dans ce contexte, après deux années de participation réduite, les pharmaciens et leurs équipes se sont massivement mobilisés autour de la formation.

Faits marquants

CERP Rouen Formation a vécu une année historique, avec un nombre de stagiaires et un chiffre d'affaires records.

Une année marquée par le respect de l'obligation de DPC

Tous les professionnels de santé ont l'obligation de valider, tous les trois ans, leur obligation de DPC. Celle-ci porte sur la réalisation de deux types d'actions différentes : l'évaluation des pratiques professionnelles et la gestion des risques. La plupart des professionnels de santé avaient déjà suivi une action de formation. 2022 a permis de rappeler sur quoi portait l'obligation, à la fois pour les pharmaciens et les préparateurs en officine. Les équipes ont complété leur démarche DPC et les actions qui entraînent dans ce cadre ont été largement plébiscitées (85 % des formations suivies).

Un poids inédit des modes de formation

54 % des stagiaires ont choisi le e-learning pour se former en 2022 : un chiffre sans précédent. En effet, l'offre permettait de valider les deux types d'action DPC. Le relais réalisé par les téléphonistes des agences CERP Rouen auprès de leurs clients sur les derniers mois de l'année s'est également révélé extrêmement efficace.

Les classes virtuelles (7 heures) ont, quant à elle, rencontré un vrai succès. Un bon compromis qui évite le déplacement, tout en permettant l'échange avec le formateur. Même si les stagiaires sont attachés à la formation présentielle et manifestent leur nette préférence quant à ce mode de formation, ils confirment leur envie de pouvoir mixer les deux. Une tendance de fond.

Un vif intérêt pour les nouvelles missions

Les équipes sont conscientes de la nécessité de se former pour prendre en main les nouvelles missions dans les meilleures conditions possibles. C'est pourquoi elles ont anticipé la mise en œuvre effective de la convention pharmaceutique rendant possible l'administration de quatorze nouvelles vaccinations à l'officine, et se sont largement formées sur ce thème. La réalisation du TROD angine a également attiré de nombreux stagiaires.

La synergie se poursuit avec les filiales du groupe Astera

Une marche est franchie pour permettre aux équipes officinales de se professionnaliser sur l'activité de maintien à domicile, en collaboration avec Oxypharm. Après le lancement réussi de la formation mixte « Perte d'autonomie de la personne âgée », ce sont trois nou-

velles thématiques qui sont entrées au catalogue pour aborder tous les aspects du MAD. Au total, près de 400 stagiaires se sont formés.

L'Académie Santalis, véritable parcours d'excellence de dix jours proposé aux adhérents Santalis a, pour sa part, vu ses premiers diplômés en novembre. Ils laissent place à une seconde promotion, nombreuse et motivée.

Certification qualité confirmée et une satisfaction toujours excellente

Certifié Qualiopi depuis 2019, CERP Rouen Formation est soumis à des audits de surveillance. Audité en début d'année par Bureau Veritas, l'organisme s'est vu féliciter dans ses bonnes pratiques, aucune non-conformité n'ayant été relevée. Ce qui va de pair avec les taux de recommandation sur les formations de l'organisme : plus de 97 % des stagiaires recommandent la formation qu'ils ont suivie, et ce quel que soit le mode de formation choisi (présentiel ou à distance).

Les outils digitaux revus pour faciliter le parcours des utilisateurs

CERP Rouen Formation avait sondé ses clients et stagiaires pour proposer un nouveau site internet. Lancé en mai 2022, il atteint ses objectifs, tant sur la fréquentation que sur le taux d'inscription en ligne qui n'a jamais été aussi bon.

CERP Rouen Formation a également continué à communiquer sur les réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook) avec une communauté en devenir.

Les chiffres clés

- Chiffre d'affaires : 2,3 M€
- Résultat net : 387 K€
- 7 500 stagiaires formés
- Équipe formation : 6 personnes ■

CHIFFRES CLÉS

2,3 M€ Chiffre d'affaires

387 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2023

En 2023, CERP Rouen Formation confirme et renforce son rôle dans la stratégie d'accompagnement du Groupe Astera auprès de ses sociétaires. L'organisme s'engage résolument à leurs côtés pour les aider à mettre en place les nouvelles missions pharmaceutiques et s'adapter à la mutation profonde de leur activité.

L'offre apportera une réponse formation sur tous les sujets au cœur de l'actualité pharmaceutique. L'entrée dans un nouveau cycle de DPC va réduire la pression sur cette obligation et les thèmes n'entrant pas dans ce dispositif seront également mis en lumière.

Par ailleurs, l'organisme poursuivra sa transformation digitale pour mieux valoriser la complémentarité de son offre. Il veillera à s'adapter aux tendances actuelles, avec une planification de classes virtuelles renforcée, des formations plus courtes, pour une expérience formation toujours plus pertinente.

Enfin, les projets d'accompagnement des filiales du groupe restent un enjeu fort. L'offre de formations sur les sujets du maintien à domicile est complète et appréciée, la communication sera renforcée pour mieux la faire connaître. Les adhérents Santalis ont des attentes précises, des formations sur mesure seront proposées et l'Académie Santalis continuera d'évoluer.



Rapport
de Gestion

Solutions à l'industrie

Bénéficier du direct officine

Les laboratoires clients ont trouvé une solution optimisée de stockage et d'approvisionnement des différents circuits de distribution : grossiste et officine.

Ils bénéficient également d'un spécialiste de la vente de produits et services aux pharmaciens par téléphone.

Eurodep, dépositaire pharmaceutique, répond à l'ensemble des problématiques de distribution des laboratoires, en France comme à l'international, en leur proposant une prestation globale : réception des produits, stockage, intégration et préparation des commandes, livraison, facturation, recouvrement et gestion du service clients... mais aussi en leur offrant des services sur-mesure et un accompagnement personnalisé.

Les faits marquants de l'exercice

Le volume d'activité de l'entreprise a progressé de manière significative en 2022 du fait de l'arrivée de nouveaux clients, notamment d'un laboratoire important au mois de janvier, suite à un appel d'offres remporté fin 2021. Sur le plan commercial, l'année a été assez contrastée avec la perte d'un appel d'offres concernant plusieurs laboratoires d'un même groupe avec des fins de collaboration prévues pour le début de l'année 2023, mais aussi l'arrivée, en fin d'année, d'un laboratoire important qui a fait le choix d'Eurodep pour l'externalisation de sa logistique.

Sur le plan humain, alors que plusieurs postes de cadres étaient à pourvoir, Eurodep a été confronté aux difficultés de recrutement en lien avec l'évolution récente du marché du travail, difficultés exacerbées par la localisation géographique de l'entreprise. La lenteur des processus de recrutement a fortement pénalisé l'entreprise en ralentissant l'exécution de la feuille de route prévue pour 2022 et en retardant la mise en œuvre d'un certain nombre de projets.

Dans le domaine informatique, les équipes ont été principalement mobilisées sur la poursuite du déploiement du WMS Reflex. La migration des laboratoires s'est terminée au cours de l'été sur le site principal et s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année sur le second site. Fin décembre, seuls deux laboratoires restaient encore à migrer. L'année 2022 a également été marquée par la refonte de l'ensemble des sites internet de l'entreprise, avec notamment la mise en ligne du nouveau site dédié aux laboratoires.

Enfin, des travaux importants de mise en conformité ICPE ont été réalisés sur le site principal de l'entreprise. Ces travaux sont de même nature que ceux réalisés l'année précédente sur le second site.

Les chiffres clés

Le chiffre d'affaires facturé par Eurodep en 2022 s'établit à 412 M€, en très léger recul par rapport à 2021 (414,3 M€) : - 0,5 %.

En revanche, les produits annexes augmentent de +23,1% pour atteindre 23,3 M€ au 31 décembre 2022.

La marge brute progresse fortement par rapport à l'exercice précédent : elle s'élève à 37,4 M€, en augmentation de 13,1 % par rapport à 2021.

Les frais d'exploitation s'établissent à 41,2 M€, en hausse de 8,6 % par rapport à 2021.

Le résultat d'exploitation ressort à - 5,2 M€ (- 6,1 M€ en 2021).

Le résultat financier s'établit à 373 K€, en forte baisse par rapport à l'exercice précédent (- 34 %) du fait de la diminution des escomptes laboratoires.

Le résultat net de l'exercice 2022 s'élève à - 4,83 M€, en amélioration sensible par rapport à 2021 (- 5,53 M€). ■

CHIFFRES CLÉS

412 M€ Chiffre d'affaires

-4,8 K€ Résultat net



PERSPECTIVES 2023

En 2023, l'entreprise aura pour objectif de poursuivre le redressement de sa marge d'exploitation. L'atteinte de cet objectif passera par la conquête de nouveaux clients tout en fidélisant les clients actuels de l'entreprise. Les prestations logistiques et de transport devront être significativement revalorisées, l'entreprise ne pouvant continuer à supporter seule les augmentations des coûts d'exploitation en lien avec le contexte inflationniste actuel. Les activités dites annexes devront également être développées et l'entreprise devra être plus exhaustive dans la facturation de ses prestations mais aussi plus vigilante quant à l'équilibre économique des contrats et à l'évolution du profil logistique de ses clients.

Dans un contexte de forte inflation et de fortes tensions d'approvisionnement sur certaines matières premières, Eurodep devra redoubler d'énergie dans les négociations avec ses fournisseurs et tout mettre en œuvre pour limiter les augmentations tarifaires afin d'éviter un dérapage des charges d'exploitation. Une attention toute particulière devra être portée aux dépenses de transport. Dans ce domaine, il faudra impérativement limiter les augmentations tarifaires des transporteurs partenaires mais également travailler à l'optimisation des coûts avec la poursuite du déploiement du TMS Microtrans. Concernant les frais de personnel, l'objectif sera d'arriver à les stabiliser en travaillant sur l'amélioration de l'organisation, en réalisant des gains de productivité, et en maîtrisant mieux le recours à l'intérim et aux heures supplémentaires.

Sur le plan humain, la priorité sera de mener à bien les nombreux recrutements en cours, plus particulièrement ceux concernant les postes d'encadrement, afin de remplacer les collaborateurs ayant quitté l'entreprise mais aussi dans le but d'étoffer les équipes (logistiques et commerciales notamment). L'objectif est de doter l'entreprise d'une équipe de direction, et plus largement d'un encadrement, compétent, engagé et solidaire. Parallèlement, les actions engagées depuis 2 ans pour améliorer les pratiques managériales devront être poursuivies et renforcées.

Dans le domaine informatique, l'objectif principal sera de terminer au cours du 1^{er} trimestre 2023 le déploiement du WMS Reflex avec la migration des deux derniers laboratoires et de mener à bien les nombreux projets déjà en cours ou planifiés pour 2023 et notamment la poursuite du projet de montée de version de l'ERP de l'entreprise. Une fois le déploiement du WMS Reflex terminé, les équipes informatiques et logistiques devront travailler à l'optimisation de l'utilisation de cet outil de manière à améliorer l'organisation, la productivité et plus largement la performance logistique de l'entreprise.

Eurodep Pharma, avec ses trois statuts pharmaceutiques (exploitant, fabricant et importateur), accompagne les laboratoires français et étrangers dans leurs démarches technico-réglementaires, assure l'hébergement de leurs spécialités et répond à bon nombre de leurs problématiques avec une offre de services à forte valeur ajoutée.

Les faits marquants de l'exercice

Eurodep Pharma a enregistré en 2022 l'arrivée de deux nouveaux clients sur l'activité d'exploitant : deux laboratoires français dont les médicaments ont commencé à être commercialisés en février pour le premier et en octobre pour le second. Un accord a été conclu avec un laboratoire irlandais avec la commercialisation d'un premier médicament attendue pour le début de l'année 2023. Des discussions ont été engagées avec plusieurs prospects et deux d'entre eux ont d'ores et déjà donné leur accord de principe à une collaboration avec Eurodep Pharma. Ces collaborations devraient être effectives en milieu d'année prochaine. L'un des clients de l'entreprise a décidé d'internaliser l'hébergement d'un médicament dont Eurodep Pharma était jusqu'alors l'exploitant avec une date d'effet prévue au 1^{er} janvier 2023.

L'important travail de structuration de l'activité de pharmacovigilance qui avait été engagé en 2020 s'est achevé en 2023, permettant ainsi à l'entreprise de disposer d'un système de pharmacovigilance robuste et répondant pleinement aux exigences réglementaires. L'entreprise a également travaillé tout au long de l'année au renforcement de son système d'assurance qualité.

Des changements sont intervenus au niveau de l'équipe avec notamment le départ du directeur des affaires pharmaceutiques et développement et l'arrivée d'une pharmacienne en charge de la qualité. Parallèlement, l'entreprise a fait appel à un manager de transition expérimenté et s'est appuyé sur deux cabinets pour des missions d'accompagnement, en particulier dans le domaine des affaires réglementaires.

PERSPECTIVES 2023

En 2023, Eurodep Pharma aura pour objectif de développer ses différentes activités et plus particulièrement l'activité d'exploitant avec pour ambition d'avoir cinq nouveaux clients tout en étant proactif et efficace dans l'accompagnement des clients actuels afin d'augmenter rapidement le portefeuille de médicaments hébergés.

Sur le plan humain, l'objectif sera de renforcer l'équipe en recrutant deux pharmaciens dont les missions principales seront d'assurer la responsabilité pharmaceutique de l'entreprise, d'accompagner les clients et de travailler au développement des activités d'Eurodep Pharma qui dispose d'un réel potentiel de développement, à ce jour encore insuffisamment exploité. L'organigramme cible devra être atteint rapidement et l'entreprise devra pouvoir compter sur une équipe stable.

En 2023, Eurodep Pharma devra accroître sa visibilité tant sur le territoire national qu'à l'international en mettant en place un plan de communication, en participant à davantage de manifestations professionnelles, et en disposant de son propre site internet.

Enfin, les synergies avec Eurodep devront être encore plus fortes, notamment sur le plan commercial, et les échanges avec les laboratoires travaillant avec les deux entreprises devront être simplifiés, simplification qui pourrait notamment passer par la mise en place d'un point d'entrée unique.

Les chiffres clés

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 s'élève à 2,2 M€ en diminution de 35,9 % par rapport à 2021.

La marge brute s'établit à 550 K€, en recul de 17,3 % par rapport à l'année précédente.

Les frais d'exploitation s'élèvent à 519 K€, en baisse de 14,9 % par rapport à 2021.

Ces éléments conjugués à une reprise de provision pour risques de 60 K€ font ressortir un résultat d'exploitation de 91 K€.

Le résultat net s'établit à 92 K€, l'entreprise renoue donc avec les bénéfices après la perte de 43 K€ enregistrée en 2021. ■

CHIFFRES CLÉS

2,2 M€ Chiffre d'affaires

92 K€ Résultat net

Centre de relation client dédié à l'Industrie pharmaceutique, Première Ligne contribue à développer les performances de ses laboratoires pharmaceutiques partenaires en assurant des actions téléphoniques de vente, de formation, d'information et d'enquêtes auprès des professionnels de santé. Première Ligne met également à disposition de ses laboratoires partenaires la possibilité d'externaliser leur service client afin d'administrer pour leur compte un ensemble de tâches importantes et nécessaires à la satisfaction des clients pharmaciens.



Les faits marquants de l'exercice

2022 est un excellent cru pour Première Ligne qui continue sa progression sans discontinuer depuis ces dix dernières années et affiche même un chiffre d'affaires record depuis sa création.

Le démarrage de l'année a été marqué par l'intégration d'une importante hausse d'activité suite au rachat d'un laboratoire partenaire par un Groupe pharmaceutique ayant choisi de maintenir sa confiance à Première Ligne en lui confiant les deux catalogues produits ainsi fusionnés.

L'exercice est aussi marqué par la continuité d'un partenariat débuté en 2021 avec un important Groupe pharmaceutique qui a confié à Première Ligne la gestion de la prise de commandes de produits commercialisés par les grossistes-répartiteurs, et nécessitant un suivi tout particulier en vue d'assurer une parfaite observance.

Soucieux de toujours innover et trouver des solutions à ses partenaires, Première Ligne a créé un service client dédié à l'administration des ventes, à la prise en charge d'appels téléphoniques de clients et au traitement de demandes diverses reçues par courriels. Parmi les actions réalisées, l'équipe dédiée gère aussi bien des commandes reçues par fax/mail que la résolution de litiges logistiques (préparation de commandes, erreurs de facturation, retard de livraison, traitement de demandes de duplicatas de factures ou bons de livraison).

Cette nouvelle activité a permis l'intégration d'un partenaire laboratoire leader dans le domaine des implants oculaires, qui a confié l'administration des ventes de ses prothèses commandées par les chirurgiens ophtalmologistes.

Afin de mieux faire connaître l'étendue de ses champs d'actions, ses méthodes, ses solutions, Première Ligne a procédé à la refonte de son site internet www.premiere-ligne.net.

Les chiffres clés

Le chiffre d'affaires de Première Ligne s'élève à 3,9 M€ en 2022, soit une progression de + 26,5 % par rapport à 2021.

Le résultat net s'élève à 617 K€, soit une augmentation de + 53,5 % versus 2021.

Avec une équipe de 85 personnes, Première Ligne a généré (ou traité) au total près de 300 M€ de chiffre d'affaires pour le compte de ses 40 partenariats. ■

CHIFFRES CLÉS

3,9 M€ Chiffre d'affaires

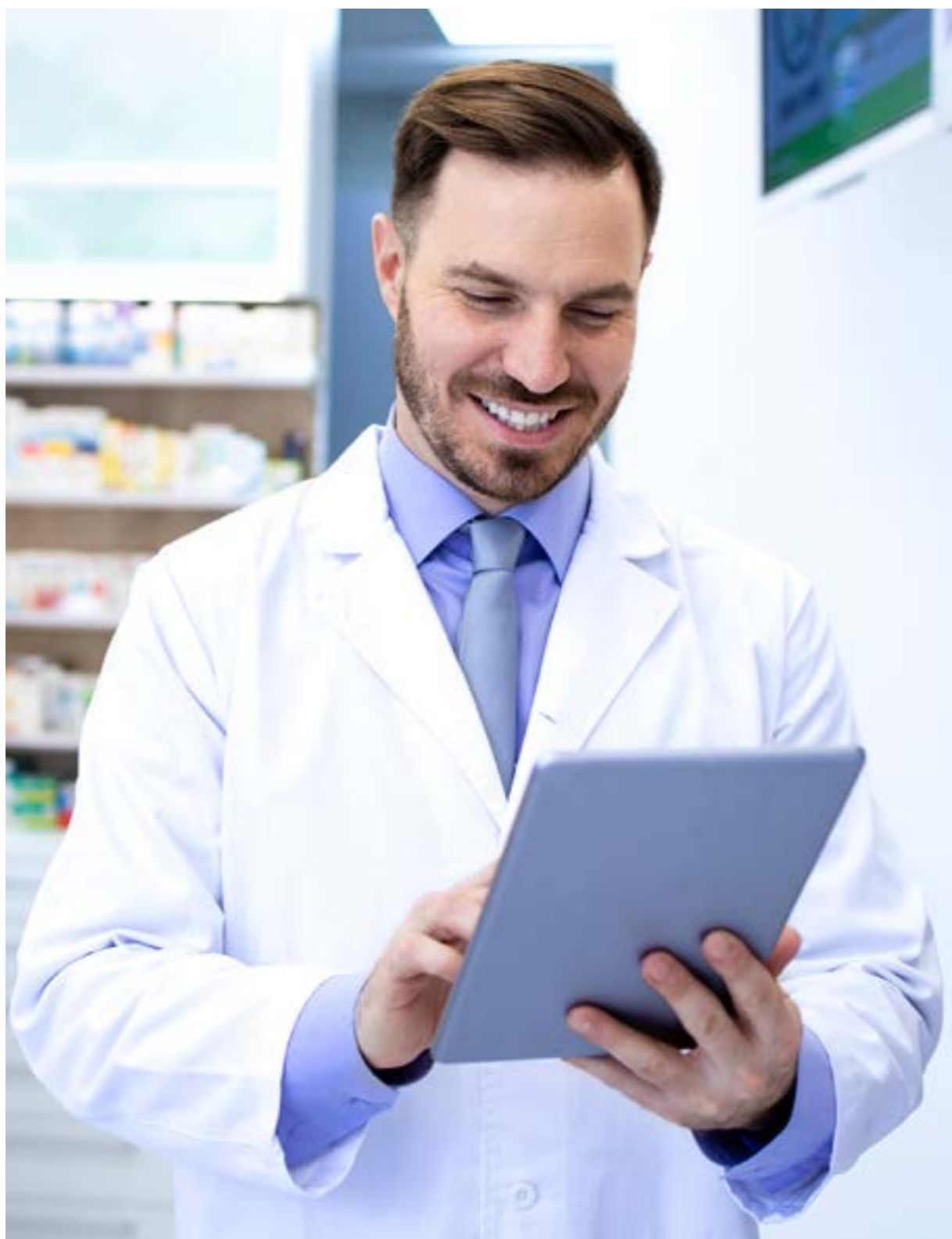
617 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2023

Avec le maintien de 100 % de ses partenaires 2022 en 2023, Première Ligne entend continuer à les satisfaire en contribuant au développement de leurs ventes et au maintien de la qualité de leur image.

De nouveaux partenaires et de nouvelles activités viendront enrichir l'entreprise, et accroître son rayonnement. Afin d'assurer ses missions avec qualité, rigueur et performance, Première Ligne va réaliser d'importants travaux afin d'améliorer les conditions de vie des membres de l'équipe, et permettre le recrutement de nouveaux collaborateurs pour continuer cette belle aventure.

Partenaire incontournable de l'officine et acteur de référence sur son marché, la Centrale des Pharmaciens propose à ses 3 000 adhérents une très large collection de produits de santé, des remises attractives sans obligation de stockage, de très nombreuses offres promotionnelles et une logistique performante.



Les faits marquants de l'exercice

En 2022, l'activité de la Centrale des Pharmaciens a enregistré un léger recul par rapport à l'année précédente tant sur la partie centrale d'achat que sur la partie dépositaire. Le nombre d'adhérents est resté stable par rapport à 2021.

L'année 2022 a été marquée par de nombreuses ruptures de produits chez les laboratoires partenaires de l'entreprise, phénomène qui s'est amplifié au cours du second semestre et qui a notamment concerné des produits à forte rotation. Cette situation, préjudiciable pour les pharmaciens adhérents, a également pesé sur le chiffre d'affaires de l'entreprise. Il a donc été décidé d'augmenter le niveau des stocks pour tenter de limiter les conséquences de cette situation.

L'offre a continué à s'étoffer avec l'arrivée de nouveaux laboratoires partenaires et de très nombreuses opérations promotionnelles ont été réalisées tout au long de l'année.

Les partenariats avec les groupements ont connu une bonne dynamique tout au long de l'année avec la mise en place de nouvelles offres et la conclusion de nouveaux accords de collaboration tripartites avec les laboratoires.

Pour répondre à la demande d'un nombre croissant d'adhérents et de groupements partenaires, la Centrale des Pharmaciens a fait évoluer son offre commerciale en 2022 en lançant une offre Premium, disponible par abonnement, au prix de 139 € par mois pour les adhésions individuelles, et qui permet aux adhérents de bénéficier de remises plus attractives sur près de 2 800 références.

Au mois de décembre, l'entreprise a lancé son nouveau site internet, plus performant, plus ergonomique, avec un contenu considérablement enrichi, contribuant ainsi à une meilleure expérience utilisateur.

Les chiffres clés

La Centrale des Pharmaciens a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires ventes de 30,3 M€, en recul de 4,6 % par rapport à 2021 (31,7 M€). Parallèlement, dans le cadre de son activité dépositaire, l'entreprise a réalisé, pour le compte de ses partenaires, un chiffre d'affaires de 3,42 M€, en baisse de 1,14 % par rapport à l'exercice précédent (3,46 M€).

La marge brute s'établit à 5,29 M€, en progression de 4,4 % par rapport à 2021 (5,06 M€). Le taux de marge brute à 17,48 % progresse de 1,50 point et se situe à un excellent niveau. Les charges d'exploitation, à 4,7 M€ évoluent peu par rapport à 2021 (4,5 M€) : + 3,7 %.

Le résultat net de l'entreprise, supérieur aux prévisions, s'établit à 436 K€, en hausse de 2,4 % par rapport à l'exercice précédent (426 K€). ■

CHIFFRES CLÉS

30,3 M€ Chiffre d'affaires

436 K€ Résultat net

PERSPECTIVES 2023

En 2023, la Centrale des Pharmaciens aura pour objectif de développer son chiffre d'affaires. Pour atteindre cet objectif, l'entreprise s'appuiera sur l'offre Premium pour conquérir de nouveaux clients et conclure de nouveaux accords de collaboration avec des groupements. Cette nouvelle offre sera également proposée aux clients de l'entreprise et aux groupements partenaires dans une optique de fidélisation mais également dans le but d'augmenter le panier moyen des clients concernés. Des offres dédiées aux clients de CERP Rouen seront également mises en place au cours de l'année 2023.

Parallèlement à ces actions, l'accent sera mis sur le développement des contrats tripartites avec les groupements stratégiques afin de récupérer des flux qui échappent aujourd'hui à l'entreprise, et sur l'augmentation du panier moyen des clients peu actifs et des nouveaux clients.

En 2023, la Centrale des Pharmaciens aura aussi pour objectif de communiquer sur son site internet afin d'amener un nombre croissant d'adhérents à utiliser ce nouveau site qui devra être un vecteur important de la dynamique commerciale de l'entreprise. L'objectif sera également d'arriver à l'intégration automatique des commandes passées sur le site dans le logiciel de gestion officinale (LGO) Léo d'ISIPHARM puis, dans un second temps, de permettre aux utilisateurs d'autres LGO de bénéficier de cette même fonctionnalité.

La Centrale des Pharmaciens a pour projet de déménager en 2023. L'enjeu sera de trouver un bâtiment permettant à la fois de conserver les équipes actuelles tout en répondant aux besoins de l'entreprise en matière d'infrastructures logistiques dans le cadre du développement de ses activités.

Enfin, en 2023, les équipes de la Centrale des Pharmaciens seront encore mobilisées pour renforcer l'attractivité de l'offre commerciale, faciliter la relation avec les adhérents et offrir une qualité de service optimale. Une attention toute particulière sera portée à la gestion des stocks afin de tenter de limiter, pour les adhérents, l'impact des nombreuses ruptures laboratoires.



Rapport
de Gestion

Rapport d'activité

Faits marquants de l'exercice

Sophese S.A. : en septembre, augmentation de capital de 68 K€ (inclus la prime d'émission) par transformation d'une partie des dividendes en actions ; Astera S.A. n'a pas souscrit à cette augmentation mais a par ailleurs acquis des titres auprès des minoritaires pour un montant de 237 K€.

Variation des capitaux propres du groupe (en M€)

Capitaux propres au 31.12.2021	402,2
Variation du capital Astera SA	0,8
Distributions versées par Astera SA	- 4,2
Résultat consolidé/part du groupe	25,2
Autres variations	1,5
Capitaux propres au 31.12.2022	425,5

Ils enregistrent une variation nette positive de + 23,3 M€ sur l'exercice.

Analyse générale de l'activité du groupe (en M€)

Pour mémoire, l'activité du groupe Sanastera est consolidée à hauteur de 50 % dans les comptes du groupe Astera (intégration proportionnelle). Les chiffres clés du compte de résultat du groupe sont :

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Chiffre d'affaires net	6 410,1	5 877,6
Résultat d'exploitation	47,4	46,7
Résultat financier	- 10,7	- 7,7
Résultat courant	36,7	39,0
Résultat exceptionnel	1,1	0,8
Impôts	- 12,2	- 14,1
Résultat net - Entreprises intégrées	25,6	25,7
QP des stés mises en équivalence	-	-
Résultat net	25,6	25,7
PART DU GROUPE	25,2	25,1

Chiffre d'affaires (en M€)

Le chiffre d'affaires net du groupe a globalement augmenté de + 9,1 % en 2022. L'évolution par pôle d'activité est la suivante :

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Répartition pharmaceutique	5 787,6	5 257,7
Soins à la personne	137,9	136,3
Solutions à l'officine	48,7	44,0
Solutions à l'industrie	435,9	439,6
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 410,1	5 877,6

Le chiffre d'affaires du pôle Répartition, qui représente 90,3 % du chiffre d'affaires du groupe, est en hausse de + 10,1 % sur l'exercice 2022.

En Allemagne, le chiffre d'affaires a progressé de + 10,9 %, en France de + 9,2 %, et en Belgique de + 7,4 %.

La deuxième activité du groupe est représentée par le pôle Solutions à l'industrie qui, avec 6,8 % du chiffre d'affaires total, enregistre une baisse de - 0,8 % sur l'exercice.

L'activité du pôle Soins à la personne progresse sur 2022 de + 1,2 %.

La croissance du pôle Solutions à l'officine est toujours soutenue : + 10,7 %.

Résultat courant (en M€)

Le résultat courant du groupe est en baisse de - 2,3 M€ (- 5,9 %) par rapport à l'exercice précédent. La contribution de chaque pôle d'activité est la suivante :

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Répartition pharmaceutique	36,1	36,8
Soins à la personne	5,1	6,8
Solutions à l'officine	- 0,1	1,3
Solutions à l'industrie	- 3,5	- 4,6
Holdings	- 0,9	- 1,3
RÉSULTAT COURANT	36,7	39,0

La principale contribution au résultat courant est réalisée par le pôle Répartition pharmaceutique avec une contribution de + 36,1 M€, en légère diminution par rapport à l'exercice précédent (- 0,7 M€).

Le pôle Soins à la personne enregistre également une régression avec une contribution de + 5,1 M€ en 2022 en diminution de - 1,7 M€.

La contribution du Pôle solutions à l'officine diminue lors de cet exercice passant de + 1,3 M€ à - 0,1 M€.

Enfin la contribution du Pôle solutions à l'industrie s'améliore de + 1,1 M€ par rapport à l'exercice précédent et s'élève à - 3,5 M€.

Résultat net

Le résultat net - Part du Groupe au titre de l'exercice 2022 est un bénéfice de 25,2 M€ en faible hausse par rapport à l'exercice précédent (25,1 M€ en 2021 soit + 0,1 M€).

Une fois prise en compte la baisse de - 2,3 M€ du résultat courant, les autres variations sont les suivantes :

- Le résultat exceptionnel s'élève à + 1,1 M€ contre + 0,8 M€ en 2021, soit une hausse de + 0,3 M€,
- La charge d'impôt 2022 est de 12,2 M€ contre 14,1 M€ en 2021, soit une baisse de - 1,9 M€,
- La quote-part de résultat en provenance des minoritaires diminue de - 0,2M€ (+ 0,4 M€ en 2022 contre + 0,6 M€ en 2021). ■

MODIFICATION DE PRÉSENTATION ET DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucune modification de présentation et de méthode d'évaluation n'a été effectuée sur 2022. ■

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun événement n'est intervenu après la clôture de l'exercice 2022. ■

GESTION DES RISQUES

Assurance

Le Groupe Astera poursuit sa politique d'assurances tant en Responsabilité Civile qu'en Dommages – Pertes d'Exploitation auprès respectivement de AXA et MMA (en association avec Albingia, Axeria et Zurich).

Parallèlement, le groupe continue sa politique de vérification des installations et d'expertise de ses biens mobiliers et immobiliers par des cabinets indépendants et ce, en parallèle des visites prévention réalisées en 2022 par MMA.

Sur l'été 2022, nous avons subi deux sinistres importants liés aux orages et à la grêle. Nos sites de Saint-Étienne-du-Rouvray et de Mont-Saint-Aignan ont été touchés. Ces sinistres ont été pris en charge par nos assureurs.

Trésorerie

Le Groupe Astera a une gestion de trésorerie centralisée pour l'ensemble de ses filiales françaises et belges. Cette gestion est confiée à CERP Rouen SAS.

Soucieux de gérer de manière prudente les excédents de trésorerie issus de l'activité réalisée avec ses sociétaires, le Groupe Astera a recours majoritairement à des placements sans risque mais présentant aujourd'hui une rémunération très faible. Le Groupe Astera procède également, dans une moindre mesure, à des placements structurés diversifiés qui peuvent, pour certains, présenter un risque à l'échéance. Une augmentation de ce risque a nécessité une hausse de la provision de 505 K€ au 31 décembre 2022. ■

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Évolution des Systèmes d'information

Base de données articles

- Enrichissement des données,
- Gestion des biosimilaires (lot 1).

Base de données clients

Enrichissement des données en matière de téléphonie.

Dans le cadre des évolutions réglementaires liées à la « Déclaration d'Échanges de Biens »

Agrandissement des tampons de factures.

Gestion des approvisionnements contingentés lot 1

Gestion des quotas et dotations et gestion des allocations : mise en place du socle de paramétrage et d'intégration des données laboratoires.

Reporting auprès de la Direction Supply Chain

Publication de tableaux de bord et d'indicateurs pour le suivi de l'exploitation des agences : collecte, téléphonie, préparation, livraison, retour, productivité.

Multi-emplacements

Déploiement sur l'agence de Nantes de la gestion multi-emplacements des stocks qui permet dorénavant de gérer les compteurs de stock sur différents emplacements par produit.

Nootos dépositaires

Connexion de l'application Webuy avec nos 3 agences dépositaires pour le groupement Santalis : utilisation des outils logistiques de MVS et NPI.

Fastissimo

Gestion du versement d'indemnités aux clients en cas de perte ou de destruction de colis lors de l'utilisation du service.

Trésorerie

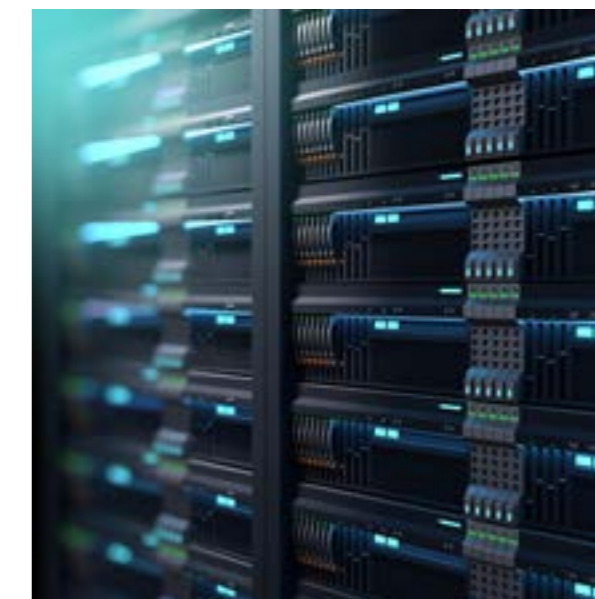
- Gestion des virements pour le paiement du solde de tout comptes.
- Contrôles de paie sur les émissions de chèques et de virements.
- Gestion des virements étrangers : évolution des référentiels IBAN pour intégrer des codes étrangers.

Outil de facturation simplifiée

- Agrandissement du libellé réduit.
- Activation des sociétés Sophese, Astera et CERP Rouen Formation.

Sites internet et outils digitaux

- Ouverture du site Internet de CERP Rouen Formation et refonte de l'interface graphique de son Extranet.
- Ouverture du site Internet de gestion des achats et locations à l'usage des clients d'Oxypharm : www.oxypharm-directpharma.fr
- Déploiement de l'application de commande WeBuy et convergence de la solution avec accès depuis le site de la Centrale des Pharmaciens.



Support clients internes

- Changement de notre outil de gestion des incidents (Freshservice).
- Remplacement de 25 % des imprimantes et des PC notamment en agence.

Infrastructure IT

- Remplacement de 50% des infrastructures WIFI.
- Migration de nos bases de données dans le cloud.
- Remplacement & sécurisation des AS400 de nos agences régionales.

Sécurité des Systèmes d'information

- Nos outils de gestion des événements de sécurité collectent et corrélaient désormais plus de 3 milliards de traces informatiques par mois en provenance des différents composants du système d'information du groupe.
 - Afin de compléter notre capacité d'analyse interne nous avons contractualisé avec un prestataire spécialisé dans la détection d'intrusions entièrement dédié à cette activité sur une plage horaire étendue.
 - La rénovation des équipements de protection de nos réseaux au siège du groupe et dans l'une des structures du groupe le nécessitant nous permet maintenant d'avoir une protection homogène et de haut niveau.
 - Les accès Internet des collaborateurs du groupe en télétravail sont désormais protégés avec les mêmes exigences de sécurité que dans nos locaux.
 - Chaque mois, plus d'1 million de tentatives d'accès ou de collecte d'information sur nos systèmes depuis l'extérieur sont automatiquement stoppées. Une dizaine d'expertises sont nécessaires chaque mois pour analyser des comportements suspects et prendre les mesures de protection ou de remédiation nécessaires. En termes de sensibilisation, des fiches « mon cyber conseil » sont dorénavant envoyées à nos utilisateurs pour lesquels des usages pouvant présenter un risque sont détectés.
- Enfin, grâce à la vigilance des collaborateurs du groupe, un recours de plus en plus important au signalement de « mails douteux » permet de compléter efficacement nos outils dédiés à la protection des boîtes mails. Ainsi, même si plus de 300 000 mails sont stoppés automatiquement chaque mois sur les 1,4 millions que nous recevons, cette vigilance humaine nous permet de nous protéger d'une cinquantaine de messages tout aussi dangereux. ■

LES RÉALISATIONS DE LA DIRECTION SUPPLY CHAIN

Améliorations techniques et organisationnelles des agences

- Modification des lignes d'accumulation de petits et grands bacs sur nos agences de Boulogne-sur-Mer et de Balma-Toulouse.
- Renouvellement partiel du parc des cercluses de nos agences nécessaires à la sécurisation des bacs préparés lors de nos livraisons à la pharmacie.
- Remplacement des équipements de chauffage et de rafraîchissement sur nos agences de Boulogne-sur-Mer, Le Plessis-Robinson, Pessac-Bordeaux, Agen, Rodez et Lyon ainsi qu'au siège social par des solutions techniques de nouvelle génération permettant d'améliorer la performance énergétique de nos agences.
- Fin du chantier de mise en exploitation de deux nouvelles chambres froides pour notre agence de Mareuil-lès-Meaux.
- Renouvellement des serveurs de pilotage des installations mécanisées des agences de Saint-Étienne-du-Rouvray, de Boulogne-sur-Mer, Laigneville, Hérouville, Balma-Toulouse, Pessac-Bordeaux et Limoges.
- Renouvellement des automates et du mobilier de stockage des agences de Mareuil-lès-Meaux et de Pessac-Bordeaux.
- Mise en conformité des installations électriques, extincteurs et réseau incendie armé suite aux contrôles réglementaires annuels : changement du Tableau Général Basse Tension de l'agence de Conflans et mise en exploitation d'un groupe électrogène sur notre agence de Lyon.
- Renouvellement et mise en conformité réglementaire des installations de détection incendie sur l'ensemble de nos chambres froides : l'année 2022 est consacrée à ce projet pour 11 de nos agences dans le cadre de ce plan triennal.
- Réduction continue des pertes sur stocks et des pertes sur retours de nos agences par la mise en place de toutes solutions permettant de mieux maîtriser le niveau des abîmés et des périmés en contribuant ainsi à l'amélioration de la marge.
- Renouvellement des groupes et évaporateurs sur l'ensemble de nos chambres froides : l'année 2022 est consacrée à ce projet pour 11 de nos agences dans le cadre de ce plan triennal.

Recherche, étude et développement

Un agrandissement et une modernisation de l'agence de Limoges

Après des travaux de gros œuvre démarrés en mars 2022 puis la livraison de l'ensemble des modifications du bâtiment et de son extension au cours du dernier trimestre 2022, notre agence de Limoges est désormais prête à accueillir ses nouveaux outils d'exploitation. Un plan de montée en puissance est prévu au cours du 3^e trimestre 2023 afin de permettre à l'agence de mettre en exploitation ses nouveaux outils de préparation de commandes intégrés sur sa chaîne de production.



Travaux divers d'études et de développement

- Migration des PDA de préparation de commandes et de suivi de nos livraisons vers de nouveaux matériels compatibles avec nos nouveaux systèmes d'exploitation sous Android.
- Finalisation du dossier de centralisation de l'architecture téléphonique de nos agences et modification du réseau historique en cuivre vers un réseau fibre dédié au profit d'une meilleure performance et d'une sécurisation des accès.

Soutien technique et organisationnel aux filiales

Des nouveaux bâtiments pour Oxypharm

- L'année 2022 se voit consacrée à de nombreux travaux d'étude dans le but d'imaginer de nouvelles implantations Oxypharm à proximité des agences CERP existantes sur les communes de Saint-Étienne-du-Rouvray, Cholet, Le Havre, Quimper et Liévin.
- Les bâtiments de notre agence Oxypharm de Saint-Yrieix nécessitent d'être agrandis afin de permettre de disposer d'un ensemble cohérent pour l'exploitation quotidienne et conforme aux cahiers des charges de l'évolution de l'activité. L'ouverture du chantier a été réalisée dans le courant du second semestre 2022 et l'ensemble du bâtiment sera livré en juin 2023 permettant aux équipes locales de disposer d'une nouvelle agence.

Agrandissement de l'agence de Courcelles

Les travaux de gros œuvre ont démarré dans le courant du dernier trimestre 2021 afin de permettre que l'ensemble des modifications du bâtiment et de ses extensions soient livrées au cours du troisième trimestre 2022. La mise en exploitation de nouveaux outils de travail s'achèvera au second trimestre 2023 et doit permettre d'améliorer l'efficacité de l'agence ainsi que les conditions de travail de l'ensemble de l'équipe.

Agrandissement de Première Ligne

Depuis sa reprise, Première Ligne n'aura cessé de se développer avec une croissance importante nous amenant à lancer une étude d'extension du bâtiment afin de modifier, améliorer et étendre les équipements actuels. ■

INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

En euros

	Article D.441 I-1° : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D.441 I-2° : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
(A) tranche de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	-	-	-	-	24	-	-	-	-	0
Montant total des factures TTC	-2 163	40	810	-1 482	-2 795	0	0	0	0	0
% du montant sur achats HT de l'exercice	-0,22%	0,00%	0,08%	-0,15%	-0,29%	-	-	-	-	-
% du montant sur chiffre d'affaires de l'exercice	-	-	-	-	-	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
(B) factures exclues du (A) relative à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues										
Montant total des factures exclues										
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : De comptant à 60 jours date facture					Délais contractuels : Néant				

INFORMATIONS PORTANT SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Capital social

Le capital social de la Coopérative s'élève au 31 décembre 2022 à 53 931 807 € (1 056 217 parts sociales ordinaires à 51 € et 6 474 parts sociales à avantage particulier à 10 €) en augmentation de 809 107 € par rapport au 31 décembre 2021.

Répartition du capital social

	% capital	% droit de vote
Pharmaciens	99,35 %	99,28 %
Cadres dirigeants	0,65 %	0,72 %

Au 31 décembre 2022 :

Le maximum de détention de parts sociales ordinaires est de 5 828.

- 7 sociétaires possèdent plus de 3 000 parts sociales ordinaires
- 114 sociétaires possèdent plus de 1 000 parts sociales ordinaires
- 364 sociétaires possèdent plus de 500 parts sociales ordinaires
- 1 483 sociétaires possèdent plus de 200 parts sociales ordinaires

Le nombre moyen de parts sociales ordinaires possédées s'élève à 162.

Le nouveau plafond statutaire (soit 0,5% du capital social au 31 décembre 2022) s'élèvera à 5 281 parts sociales ordinaires à l'issue de la présente assemblée générale.

Rémunération du capital social

Le Conseil d'administration propose de servir :

- Concernant la part sociale ordinaire, un taux d'intérêt brut aux parts ordinaires de 1,00%, soit un total brut distribué de 538 670,67 €.
- Concernant la part sociale à avantage particulier, un dividende coopératif brut versé au prorata du chiffre d'affaires répartition net HT réalisé par chaque titulaire de la part auprès de CERP Rouen SAS pour un montant total de 4 396 285,91 €.

L'intérêt aux parts et le dividende coopératif sont éligibles à l'abattement de 40 % pour les sociétaires personnes physiques (art. 243bis du CGI).

Au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les intérêts aux parts bruts ordinaires suivants :

Exercice	Valeur part sociale ordinaire	Total intérêts aux parts bruts versés
2019	50,00 €	278 623,50 €
2020	50,00 €	269 498,50 €
2021	50,00 €	265 286,50 €

Au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes coopératifs bruts suivants :

Exercice	Valeur part sociale à avantage particulier	Total dividende coopératif brut versé
2019	10,00 €	3 636 193,20 €
2020	10,00 €	3 694 280,34 €
2021	10,00 €	4 022 676,81 €

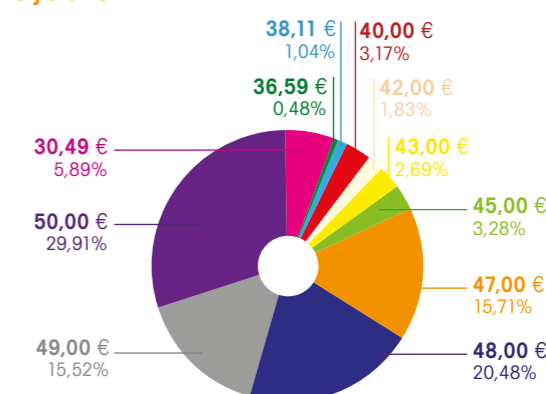
Valeur moyenne d'acquisition des parts sociales ordinaires inscrites au capital social d'Astera au 31 décembre 2022

Le taux de 1,00 % servi aux parts sociales ordinaires est basé sur la valeur nominale au 31 décembre 2022, soit 51 €. Rapporter ce taux à la valeur réelle d'acquisition des parts sociales ordinaires serait plus exact d'un point de vue économique.

La valeur moyenne d'acquisition au 31 décembre 2022 des parts sociales ordinaires s'élevant à 46,63 €, le rendement unitaire moyen obtenu au titre de 2022 s'établit donc à 0,51 € / 46,63 € soit 1,09 %.

Valeur moyenne d'acquisition

46,63 €



PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES ET PRISES DE CONTRÔLE

Holding

Sophese SA : suite à une augmentation de capital de 950 titres à laquelle Astera n'a pas souscrit et suite au rachat de 3 338 titres au cours de l'exercice, Astera contrôle désormais Sophese à hauteur de 87,21 % contre 86,91 % l'exercice précédent.

Solutions à l'industrie

Eurodep SAS : Astera SA a réalisé en décembre 2022 une augmentation de capital de 21 500 K€ suivie d'une réduction du même montant par résorption à due concurrence du compte « Report à nouveau ». Astera détient toujours 100 % du capital de sa filiale. ■

CHARGES NON FISCALEMENT DÉDUCTIBLES

La coopérative n'a comptabilisé aucune charge non fiscalement déductible sur l'exercice 2022 (art. 39-4 du CGI). ■

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET/OU COURANTES

Les conventions réglementées ont été déclassées en conventions courantes au cours de l'exercice 2022 dans la mesure où elles encadrent des opérations réalisées à des conditions normales de marché.

Les conventions de l'exercice 2022 qui ont été déclassées sont les suivantes :

- Conventions entre Astera et CERP Rouen SAS :
 - Trésorerie
 - Administrative.
- Conventions entre Astera et Sanastera :
 - Trésorerie. ■

INFORMATIONS SOCIALES

Les effectifs répartition en Europe à fin décembre 2022 sont répartis de la façon suivante :

- France : 2 722 soit 2 266, 87 ETP
- Allemagne : 3 188 soit 2 314 ETP
- Belgique : 324 soit 237,82 ETP

En ce qui concerne le Groupe, les effectifs des différents pôles d'activité s'établissent comme suit :

	Effectif inscrit	ETP
Pôle Répartition (CERP Rouen SAS & CERP Belgique)	3 046	2 504,69
Pôle Soins à la personne (Oxypharm + Laboratoires Médilis)	693	687,84
Pôle Services à l'industrie (Eurodep + Eurodep Pharma + La Centrale + Première Ligne)	339	332,31
Pôle Services à l'officine (Les Pharmacies Associés France et Belgique + Isipharm + Eurolease)	165	161,85
TOTAL	4 243	3 686,69

L'effectif total de la répartition pharmaceutique pour les trois entités CERP Rouen, CERP Belgique et SANACORP a pour la première fois dépassé la barre des 6 000 salariés.

L'effectif a en effet cru de 5,44 % (+6,88 % en ETP). Cette augmentation est due en grande partie à +232 salariés au sein de SANACORP, qui consolide pour la première fois SANACORP avec l'entité de répartition FIEBIG qui a été rachetée.

En France, l'augmentation des effectifs est malgré tout sensible à +2,33 % (+2,89 % en ETP), liée à une évolution du marché et à l'augmentation de la part de marché.

En Belgique, l'activité favorable et l'atteinte d'une part de marché autour de 11 % se traduit par une hausse des effectifs de +9,46 % (+7,96 % en ETP).

Concernant les différents pôles au sein du périmètre ASTERA, les effectifs ont cru de 2,73 % (+2,95 % en ETP). Cette hausse des effectifs est essentiellement portée par la répartition qui croit de +3,04 % soit +90 salariés. Ces derniers se répartissent entre la Belgique pour +28 et la France pour +62 salariés.

Les autres pôles sont en croissance plus modérée : +10 ETP pour le pôle Soins à la personne et +9 ETP pour le pôle des Services à l'industrie.

Le pôle des Services à l'officine est en très légère baisse à -4 salariés. Cette baisse est notamment liée aux difficultés à recruter sur certains secteurs. ■



Rapport
de Gestion

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi conformément au dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de commerce. Il a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 4 mai 2023.

MODALITÉ D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DANS LES SA

Au 31 décembre 2022

Le tableau ci-dessous précise si les fonctions de Direction générale sont distinctes ou non de la fonction de Président du Conseil d'administration. ■

Noms	Astera	Sophese	Oxypharm	Isipharm	Les Pharmaciens Associés
O. Bronchain	DG				
A. Pinton	PDT	PDG			
M. Ayrat			PDT (jusqu'au 11/12/2022)		
G. Alexandre			DG		
E. Flahaut				PDT	
G. Madoux					DG
A. Valette					PDT
L. Vanbergue				DG	

PDT = Président
PDG = Président Directeur Général
DG = Directeur Général

MANDATS EXERCÉS

À l'issue de la présente Assemblée générale, les mandats d'administrateurs de Madame Ira Malhomme, pharmacienne à Bourg-en-Bresse (01), de Messieurs Jacques Brelet, pharmacien à Rouans (44) et Eric Flahaut, pharmacien à Mennecy (94), arrivent à échéance et vous remercions de bien vouloir leur accorder de nouveau votre confiance.

Leurs fonctions prendront fin après la tenue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nous vous proposerons également la nomination au sein du Conseil de Madame Karin Vallet, pharmacienne à Rugles (27).

Par ailleurs, Madame Muriel Ayrat a présenté au Conseil d'administration sa démission en tant qu'administratrice de la Coopérative. ■

Mandats dans chaque société du Groupe

(exercés au cours de l'exercice 2022).

Noms	BELGIQUE			
	Sobedip SA	CERP SA	Les Pharmaciens Associés SA	Health & Technology SPRL
O. Bronchain	RP CERP Rouen SAS	RP Sobedip SA	ADM	
M. Ayrat <small>*démission au 11/12/2022</small>		ADM*		
B. Bussy	ADM DEL	ADM DEL	ADM DEL	RP CERP SA
D. Ergot <small>*jusqu'au 17/05/2022</small>		ADM*		ADM = Administrateur
E. Flahaut		ADM		ADM DEL = Administrateur délégué
C. Lefevre		ADM		PDT du CA = Président du Conseil d'administration
A. Pinton	ADM	ADM	RP Sobedip SA	RP = Représentant Permanent (suivi du nom de la société représentée)
P. Ransart		PDT du CA		
A. Valette <small>*depuis le 17/05/2022</small>			ADM*	

Organes de Direction	Sanastera	
	Allemagne	France
Conseil de surveillance	Matthias Schneider Vice-Président* Jan-Henning Keller / Lawrence Oshinowo	Armand Pinton Président* Muriel Ayrat**/ Eric Flahaut
Directoire	Herbert Lang Président* Frank Horst Hennings	Olivier Bronchain Vice-Président* Alain Roudergues
COO (Chief Operating Officer)	Franck Sczesny	Philippe Beaugendre

* Depuis le 10/05/2022
**Démission au 11/12/2022

Mandats dans chaque société du Groupe

(Exercés au cours de l'exercice 2022)

Noms	Astera SA	Sanastera S.p.A.	CERP Rouen SAS	Sophese SA	Oxypharm SA	Laboratoires Médilis SAS	Isipharm SA	Eurolease SAS	CERP Rouen Formation SAS	Les Pharmaciens Associés SA	Centrale des Pharmaciens SAS	Première Ligne SAS	Eurodep SAS	Eurodep Pharma SAS	CERP France
A. Pinton *depuis le 10/05/2022	PDT du CA	PDT du CS*	PDT du CS	PDG	ADM		ADM			ADM	PDT RP Astera	Vice-PDT	PDT RP Astera	PDT RP Astera	RP Astera
O. Bronchain *jusqu'au 28/03/2022 **depuis le 10/05/2022	DG	Vice-PDT du DCTRE**	PDT	RP Astera	RP Sophese		DG* RP Sophese	PDT RP Astera		DG* RP Astera		PDT			PDT
M. Ayrat *jusqu'au 11/12/2022	ADM V-PDT du CA*	MEM du CS*	MEM du CS*	ADM*	PDT du CA*		ADM*			ADM*				MEM du CS*	
J. Brelet	ADM				ADM					ADM				MEM du CS	
E. Flahaut	ADM V-PDT du CA	MEM du CS	MEM du CS	ADM	ADM		PDT du CA			ADM				PDT du CS	
C. Lefevre	ADM		MEM du CS		ADM										
I. Malhomme	ADM						ADM			ADM				MEM du CS	
A. Valette * depuis le 17/05/2022	ADM				ADM		ADM*			PDT du CA					
P. Bourbon	ADM						ADM			ADM					
A. Métivier	ADM		MEM du CS		ADM										
P. Ransart	ADM				ADM									MEM du CS	
A. Roudergues		MEM du DCTRE													
F. Chetreff			MEM du CS												
O. Delarue			MEM du CS												
M. Pruja			MEM du CS												
K. Vallet			MEM du CS												
AC. Mare			DG DEL												
G. Riha *jusqu'au 29/03/2022					DG*		PDT*								
L. Abraham							ADM								

Noms	Astera SA	Sanastera S.p.A.	CERP Rouen SAS	Sophese SA	Oxypharm SA	Laboratoires Médilis SAS	Isipharm SA	Eurolease SAS	CERP Rouen Formation SAS	Les Pharmaciens Associés SA	Centrale des Pharmaciens SAS	Première Ligne SAS	Eurodep SAS	Eurodep Pharma SAS	CERP France
M-H Goddard *jusqu'au 17/05/2022							ADM*								
C. Hellin	ADM				ADM					ADM					
K. Haziza							ADM								
A. Leche							ADM								
P. Villedieu										ADM					
C. Sceau											DG		DG	DG	
L. Lopez											DG DEL				
K. Mazeau									PDT						
P. Frelat														DG DEL	
L. Vanbergue *depuis le 28/03/2022							DG*								
G. Madoux *depuis le 28/03/2022										DG*					
G. Alexandre *depuis le 28/03/2022					DG*	PDT*									

PDT = Président
 PDG = Président Directeur Général
 PDT du CA = Président du Conseil d'Administration
 PDT du CS = Président du Comité de Surveillance
 PDT du DCTRE = Président du Directoire
 DG = Directeur Général
 DG DEL = Directeur Général Délégué

Vice-PDT du CA = Vice-Président du Conseil d'Administration
 Vice-PDT du CS = Vice-Président du Comité de Surveillance
 MEM du CS = Membre du Comité de Surveillance
 ADM = Administrateur
 RP = Représentant Permanent (suivi du nom de la société représentée)

GOVERNANCE DE LA COOPÉRATIVE

I. Le rapport de gouvernance

1. Le Conseil d'administration

Le Conseil fonctionne selon les principes de gouvernance d'entreprise définis dans le règlement intérieur du Conseil d'administration validé en décembre 2015 et les statuts d'Astera adoptés à l'assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2020 et se réfère au guide de la gouvernance des coopératives et des mutuelles publié par l'institut de formation des administrateurs.

S'appuyant sur ces principes, Astera s'attache à mettre en œuvre une véritable gouvernance d'entreprise, mais aussi et plus particulièrement une gouvernance coopérative au profit de ses sociétaires.

Le rapport de gouvernance rappelle le cadre de l'organisation des travaux réalisés en 2022, la représentativité et l'éthique du Conseil, son rôle et son fonctionnement.

La crise sanitaire n'a pas entravé les réunions des Conseils qui se sont majoritairement tenus en présentiel.

Au 31 décembre 2022, le Conseil d'administration est composé de 10 membres et il s'est réuni cinq fois.

Les réunions ont porté sur :

- La vie sociale, le fonctionnement et le sociétariat : l'évolution et le renouvellement de la composition des Conseils du Groupe, la composition des comités spécialisés, les activités SECOF et FCA.
- Les comptes annuels : le budget et les investissements 2022, l'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels, les comptes trimestriels et semestriels du Groupe.
- L'activité professionnelle : la recapitalisation d'Eurodep, la certification Ségur de notre logiciel LEO, le litige de l'autorité belge de la concurrence.

À l'issue de la présente assemblée, les mandats d'administrateurs de Madame Malhomme et Messieurs Brelet et Flahaut arrivent à échéance et nous vous demandons de les renouveler.

Leurs fonctions prendront fin après la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Nous notons également la démission de Madame Ayrat et nous vous proposons de la remplacer à son poste d'administratrice par Madame Vallet.

2. Les comités spécialisés

a. Le comité d'audit

Le comité d'audit a la charge de contrôler les bonnes pratiques qui permettent de garantir une production comptable de qualité et une information la plus fidèle possible.

Cette année, le comité d'audit était présidé par Monsieur Bourbon et composé de Messieurs Ransart et Lefevre.

Le comité s'est intéressé aux placements structurés et les impacts sur la trésorerie, la situation économique d'Eurodep, la démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et les indicateurs servant au pilotage des agences.

b. Le comité d'éthique

Le comité d'éthique s'assure du respect des valeurs, principes et aspects réglementaires auxquelles la coopérative et ses filiales adhèrent.

Le comité d'éthique, présidé par Madame Malhomme, et aidé dans son travail par Mesdames Hellin, Valette et Métivier, s'est intéressé à la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

c. Le comité de nomination et rémunération

Le comité de nomination et rémunération a la responsabilité d'identifier les personnes qualifiées pour devenir administrateur du Groupe Astera. Il formule les propositions au Conseil d'administration concernant la rémunération des mandataires sociaux et l'indemnisation des membres des Conseils du Groupe Astera.

Le comité, présidé par Monsieur Flahaut, complété par Madame Ayrat, Monsieur Brelet et moi-même, a étudié le renouvellement des mandats et le recrutement de nouveaux administrateurs.

II. Rapport du président

1. La déclaration de performance extra-financière

Son but est d'informer sur l'impact que les mesures prises par l'entreprise pourraient avoir sur la société au sens large, sur l'environnement.

Astera poursuit donc son intention de publier les informations sociales, sociétales et environnementales relatives aux activités du Groupe en France, en Allemagne et en Belgique au cours de l'exercice 2022 grâce à la déclaration de performance extra-financière. Astera confirme grâce à ce rapport sa volonté de s'inscrire dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Ce rapport a pour objectif de souligner les réponses d'Astera face aux risques sociaux, sociétaux et environnementaux qu'elle a pu identifier pour son activité principale de grossiste répartiteur au travers de ses cinq valeurs fondatrices.

Ce rapport, conforme aux exigences légales d'audit et de certification, inclut une présentation du modèle d'affaires, une description des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que le résultat de ces politiques.

Il revient au Conseil d'administration d'établir cette déclaration et ainsi suivre les réponses à ces risques au cours des années à venir. ■



Rapport
de Gestion

Déclaration de performance extra-financière

Le présent rapport sur les Performances Extra-financières est établi conformément au deuxième alinéa de l'article L225-100 du code de Commerce.

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE



Dans le cadre de l'ordonnance N°2017-1180 et du décret d'application N°2017-1265 ayant transposé la directive européenne 2014/95/UE relative à la publication d'informations non financières, Astera publie une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) qui met en évidence les informations sociales, sociétales et environnementales relatives aux activités du Groupe en France, Allemagne et Belgique au cours de l'exercice 2022. Bien que cette information fasse partie intégrante du rapport de gestion, Astera

a fait le choix de créer un rapport spécifique lui permettant de répondre aux exigences des articles R.225-105 du Code de commerce.

Ce rapport a pour objectif de souligner les réponses d'Astera face aux risques sociaux, sociétaux et environnementaux qu'elle a pu identifier pour ses activités principales de Répartition pharmaceutique et Soins à la personne au travers de ses 5 valeurs fondatrices.

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, ce rapport a fait l'objet d'un audit et d'une certification permettant de confirmer l'exactitude des informations sociales, sociétales et environnementales mentionnées dans le rapport ainsi que la conformité de la déclaration par rapport aux exigences légales.

Astera a désigné RSM Paris, organisme accrédité par le COFRAC⁽¹⁾ pour réaliser la mission d'audit et de certification dont le rapport figure en annexe de la Déclaration de Performance Extra-financière.

Vous trouverez ci-après un tableau de synthèse qui rappelle les risques

identifiés et les politiques associées pour l'activité de Répartition pharmaceutique et le pôle Soins à la personne, intégré pour la première fois en 2022. Les indicateurs de suivi mis en place tant au niveau social qu'environnemental permettent de mesurer l'impact de nos actions dans le temps ce qui est un des objectifs d'une telle déclaration. Toutes les actions engagées ont pour but de diminuer l'impact environnemental d'Astera, tout en confirmant sa volonté d'ancrer son empreinte sociétale en tant que partenaire incontournable du pharmacien pour une égalité d'accès aux médicaments et aux soins à domicile sur tout le territoire. La force de notre coopérative se trouve dans ses valeurs saines et humaines portées par l'ensemble des collaborateurs depuis plus de 100 ans ; les politiques sociales déployées ont pour objectif d'en assurer la pérennité.

Conformément à la réglementation en vigueur, la déclaration de performance extra-financière sera disponible pendant 5 ans dans sa version intégrale sur le site internet Astera www.astera.coop. ■

(1) Accréditation n° 3-1861, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

Enjeux majeurs et prioritaires	Risques extra-financiers et politiques retenues	Actions mises en place pour pallier les risques	Indicateurs clés	Date de première publication de l'indicateur
ESPRIT D'ENTREPRISE				
S'adapter à l'évolution constante des besoins des pharmaciens	R1 - Risque d'inadéquation des compétences face à l'évolution constante des besoins des pharmaciens. Afin d'être en mesure de répondre aux besoins de ses clients, qui sont en constante évolution, Astera doit mettre en œuvre des politiques sociales efficaces pour conserver et développer ses talents et ainsi rester une entreprise attractive.	- Politique sociale - Formation - Egalité Hommes/Femmes	S6 : Dépenses HT en euros consacrées à la formation au cours de l'exercice.	DPEF 2018 publiée en 2019
ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE				
Protéger les salariés dans l'exercice de leurs fonctions	R2 - Risque lié à la sécurité et à la santé des salariés dans l'exercice de leur fonction. Les activités du groupe Astera nécessitent beaucoup d'interventions humaines (manutention, conduite...). A ce titre, Astera se doit de développer des actions nécessaires au bien-être et à la sécurisation de ses salariés sur leur lieu de travail.	- Mise en place d'un Système de Management de la Santé et de Sécurité au Travail - Suivi des accidents du travail - Communication régulière sur les risques routiers - Port obligatoire des EPI sur certains postes de travail	S10 : Taux d'accident du travail sur l'exercice	DPEF 2020 publiée en 2021

Limiter l'impact de notre activité sur l'environnement	R3 - Impacts de notre activité sur le changement climatique. Le changement climatique représente un enjeu majeur pour lequel chaque acteur doit prendre sa part de responsabilité. Les contraintes liées aux enjeux environnementaux, et notamment la pollution, sont croissantes. Dans ce contexte, les activités d'Astera doivent mettre en œuvre des politiques logistiques et opérationnelles lui permettant d'assurer la même qualité de service tout en diminuant son empreinte sur l'environnement.	- Mesurer nos consommations d'énergie - Réduire nos consommations d'énergie et nos émissions CO2 - Gérer nos déchets	Pôle Répartition pharmaceutique E2 : Quantité de déchets carton revalorisés pour l'exercice exprimée en grammes par unité vendue E4-1 : Quantité de Gaz à Effet de Serre émise par unité vendue pour l'exercice exprimée en grammes de CO2 équivalent Pôle Soins à la personne E4-2 : Quantité de Gaz à Effet de Serre émise pour l'exercice exprimée en tonnes de CO2 équivalent	DPEF 2018 publiée en 2019 DPEF 2022 publiée en 2023
Garantir une Qualité de service optimale	R4-Risque Qualité. Bien que le contexte économique ne soit pas favorable au secteur de la Répartition pharmaceutique, Astera se doit de fournir la même qualité de service, dans le respect des Bonnes Pratiques de la Distribution, tout au long de sa chaîne de valeur. De même, l'activité du pôle Soins à la personne doit répondre aux exigences qualité de son secteur quel que soit le contexte.	- Respect des Bonnes pratiques de la Distribution (Code de santé publique) - Certification ISO9001 d'Oxypharm - Audits réguliers dans les agences - Utiliser la force de notre modèle coopératif - Assurer la lutte contre la falsification des produits	Pôle Répartition pharmaceutique Q1 : pourcentage d'erreurs de préparation de commande Pôle Soins à la personne Q2 : taux de réponse (%) Q3 : temps d'attente moyen en seconde	DPEF 2020 publiée en 2021 DPEF 2022 publiée en 2023
INDÉPENDANCE				
Offrir des services variés	R5-Risque de limitation de l'offre de services. Face aux mutations dans la profession du métier de pharmacien, Astera doit être en mesure de proposer une offre plus large que le simple approvisionnement en médicaments pour permettre aux pharmaciens sociétaires de conserver leur indépendance.	Diversification de l'offre notamment au travers des activités des filiales autre que la Répartition pharmaceutique	Nombre de nouveaux produits/ services disponibles à la fin d'un exercice sur l'ensemble des filiales	En réflexion pour une publication à horizon 2024
PROXIMITÉ				
Maintenir un bon climat social	R6 - Risque de dégradation du climat social interne. Le dialogue permanent avec les partenaires sociaux est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise ; ce dialogue fait partie de la culture Astera. A ce titre, le groupe échange constamment avec les partenaires sociaux en toute bienveillance.	Culture du dialogue social avec consultation régulière des partenaires sociaux		En réflexion pour une publication à horizon 2022
Maintenir une accessibilité aux soins au plus grand nombre	R7 - Impact de notre activité sur les populations riveraines. Maintenir la qualité de service attendue par les patients en approvisionnant dans des conditions optimales les officines et en réalisant des prestations à domicile. R8 - Un maillage territorial menacé. Dans le contexte économique actuel, Astera s'efforce de maintenir ses agences au plus proche de ses clients et d'assurer des échanges réguliers avec ses sociétaires.	- Maintien des agences au plus proche des clients - Développer la proximité avec ses sociétaires - Utiliser la force de notre modèle coopératif	Résultat de la dernière enquête publiée Nombre d'événements organisés avec les sociétaires au cours de l'exercice	Publié en 2021 En réflexion pour une publication à horizon 2022. Reporté à horizon 2024.
PARTAGE				
Faire connaître nos métiers	R9-Manque de visibilité des professions du Groupe Astera. Faire connaître nos métiers dans toute leur diversité.	Politique de communication en interne comme en externe	Nombre d'événements extérieurs auxquels Astera a participé au cours de l'exercice	En réflexion pour une publication à horizon 2024
Trouver des alliés pour affronter les difficultés	R10-Risque d'isolement. Face aux difficultés que rencontre toute une profession et non pas une entreprise, il est nécessaire de trouver des alliés pour avancer et faire valoir nos exigences.	Engagement de la Direction dans diverses structures interprofessionnelles	Nombre de mandats d'administrateur délégués par nos dirigeants dans des instances externes au Groupe mais en lien avec son activité	



Assemblée Générale



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2023

Assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes de leurs mandats
- Approbation des comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 357-1 et suivants du Code de commerce
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022
- Constatation du montant du capital social au 31 décembre 2022 et de son évolution au cours de l'exercice écoulé
- Renouvellement des mandats respectifs de trois membres du Conseil d'administration
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration en remplacement d'un membre démissionnaire
- Nomination du réviseur coopératif titulaire et de son suppléant
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités ■

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice net de 13 343 987,62 €.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle constate qu'il n'y a pas de dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts.

L'Assemblée générale donne en conséquence, aux administrateurs et aux commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L 357-1 et suivants du code de commerce, faisant ressortir un résultat net part du Groupe de 25 244 078 €.

Troisième résolution

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs aux conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de commerce en approuve les termes dans leur intégralité et approuve successivement dans les conditions de l'article L 225-40 dudit Code chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter conformément à l'article 40 des statuts de la coopérative, le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2022 qui s'élève à 13 343 987,62 € comme suit :

Intérêts aux parts sociales ordinaires bruts*	538 670,67 €
Dividendes coopératifs bruts attribués aux parts sociales à avantage particulier*	4 396 285,91 €
Dotation à la réserve facultative*	8 409 031,04 €

*Intérêts et dividendes éligibles à l'abattement de 40 % pour les associés personnes physiques (art. 243^{ter} du code général des impôts)

Le dividende coopératif sera réparti, entre les sociétaires coopérateurs, selon les modalités prévues à l'article 7 des statuts, au prorata des opérations de fourniture de produits réalisées par chacun d'eux directement auprès de la coopérative ou indirectement auprès de CERP Rouen SAS.

En application de l'article IV du règlement intérieur, le dividende coopératif sera affecté automatiquement à la mise à jour du compte parts statutaire pour les sociétaires dont le compte n'a pas atteint le minimum réglementaire et le solde versé au compte Privilège ouvert dans les livres de CERP Rouen SAS.

L'Assemblée générale reconnaît en outre, qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué :

Les intérêts aux parts suivants :

Exercice	Intérêts aux parts unitaires
2019	0,25 €
2020	0,25 €
2021	0,25 €

Les dividendes coopératifs suivants :

Exercice	Dividende coopératif total
2019	3 636 193,20 €
2020	3 694 280,34 €
2021	4 022 676,81 €

Cinquième résolution

L'Assemblée générale constate que le capital au 31 décembre 2022 s'élève à 53 931 807 € dont 64 740 € sous forme de parts sociales à avantage particulier et qu'il a augmenté de 809 107 € par rapport au capital inscrit au bilan arrêté au 31 décembre 2021 (53 122 700 €).

Sixième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques Brelet, Pharmacien, domicilié à Rouans (44) vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Monsieur Jacques Brelet a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Septième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Éric Flahaut, Pharmacien, domicilié à Mennecy (91) vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Monsieur Éric Flahaut a fait savoir qu'il acceptait ce mandat et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Huitième résolution

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administratrice de Madame Ira Malhomme, Pharmacienne, domiciliée à Bourg-en-Bresse (01) vient à expiration ce jour, le renouvelle pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans

l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Madame Ira Malhomme a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale prend acte de la démission de Madame Muriel Ayrat et nomme en remplacement en sa qualité d'administratrice de la société Madame Karin Vallet, Pharmacienne, domiciliée à Rugles (27), pour la durée du mandat de Madame Muriel Ayrat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Madame Karin Vallet a fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Dixième résolution

En application de la loi relative à l'Économie Sociale et Solidaire du 31 juillet 2014, la société Astera est tenue de se soumettre, tous les cinq ans, à un contrôle « dit » révision coopérative, destiné à vérifier la conformité de son organisation et de son fonctionnement aux principes et règles de la coopération et à proposer éventuellement des mesures correctives.

L'Assemblée générale nomme, pour sa révision quinquennale :

- Le cabinet GMBA Montiel Laborde, représenté par Monsieur Arnaud Hamette, en qualité de réviseur coopératif titulaire (agrément renouvelé le 22 février 2022),
- Et Monsieur Mathieu Albouy en qualité de réviseur coopératif suppléant (agrément renouvelé le 22 février 2022).

Onzième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra. ■



Comptes consolidés

BILAN CONSOLIDÉ GROUPE ASTERA

Au 31 décembre 2022 (en milliers d'euros)

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET AU 31.12.2022	NET AU 31.12.2021
Capital souscrit non appelé				
Capital social non appelé	-		-	-
Total du capital souscrit non appelé (I)	-		-	-
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	67 278	- 58 583	8 695	10 028
<i>Dont écarts d'acquisition</i>	<i>4 337</i>	<i>- 3 035</i>	<i>1 302</i>	<i>1 998</i>
Immobilisations corporelles	548 326	- 336 441	211 885	205 630
Immobilisations financières	6 749	- 5	6 744	4 517
Titres mis en équivalence	409		409	406
Total de l'actif immobilisé (II)	622 762	- 395 029	227 733	220 581
Actif circulant				
Stocks et en cours	359 771	-3 969	355 802	351 054
Avances fournisseurs	2 629		2 629	3 009
Créances clients	565 634	- 3 831	561 803	585 145
Créances sociales	421		421	388
Créances fiscales	6 081		6 081	4 326
Autres créances (dont IDA)	52 182	- 35	52 147	47 067
Placements à court terme	41 817	- 497	41 320	38 505
Disponibilités	143 120		143 120	101 731
Total de l'actif circulant (III)	1 171 655	-8 332	1 163 323	1 131 225
Comptes de régularisation actif	14 193		14 193	13 947
TOTAL DE L'ACTIF	1 808 610	- 403 361	1 405 249	1 365 753

BILAN CONSOLIDÉ GROUPE ASTERA

Au 31 décembre 2022 (en milliers d'euros)

PASSIF	NET AU 31.12.2022	NET AU 31.12.2021
Fonds propres		
Capital social	53 932	53 123
Primes et boni de fusion	457	457
Réserves	345 832	323 609
Résultat (Part du groupe)	25 244	25 059
Total des fonds propres (I)	425 465	402 248
Intérêts minoritaires (II)	6 935	6 922
Autres fonds propres (III)	-	-
Provisions pour risques & charges		
Provisions pour risques	1 380	1 766
Provision pour retraite	39 671	39 786
Provisions pour impôts	-	-
Total des provisions pour risques & charges (IV)	41 051	41 552
Dettes		
Emprunts et dettes financières	165 094	216 052
Avances et acomptes reçus sur commandes	175 212	168 005
Dettes fournisseurs	337 437	312 373
Dettes sociales	48 006	45 880
Dettes fiscales	17 635	15 963
Autres dettes (dont IDP)	186 855	156 313
Total des dettes (V)	930 239	914 586
Comptes de régularisation passif	1 559	445
TOTAL DU PASSIF	1 405 249	1 365 753

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Au 31 décembre 2022 (en milliers d'euros)

	2022	2021
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	6 317 282	5 788 813
Production vendue	92 824	88 788
Chiffre d'affaires net	6 410 106	5 877 601
Reprises de provisions	6 647	8 932
Autres produits d'exploitation	76 100	75 763
Total produits d'exploitation	6 492 853	5 962 296
Charges d'exploitation		
Achats consommés	6 003 395	5 501 591
Autres achats et charges externes	177 995	160 376
Impôts, taxes et versements assimilés	9 857	9 236
Charges de personnel	198 631	188 918
Dotations aux amortissements et aux provisions	54 039	53 559
Autres charges d'exploitation	799	1 175
Total des charges d'exploitation	6 444 716	5 914 855
Résultat d'exploitation (hors dotations et reprises sur écarts d'acquisition)	48 137	47 441
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition	735	745
Résultat d'exploitation (incluant dotations et reprises sur écarts d'acquisition)	47 402	46 696
Total des produits financiers	2 326	3 044
Total des charges financières	13 028	10 784
Résultat financier	-10 702	- 7 740
Résultat courant avant impôt	36 700	38 956
Total des produits exceptionnels	2 364	2 226
Total des charges exceptionnelles	1 207	1 318
Résultat exceptionnel	1 157	908
Impôts sur les bénéfices	12 190	15 156
Impôts différés	26	- 1 028
Résultat net des entreprises intégrées	25 641	25 736
Résultat des sociétés mises en équivalence	3	9
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	25 644	25 745
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	400	686
Résultat net (part du groupe)	25 244	25 059
Nombre de parts sociales ordinaires	1 056 217	1 061 146
Nombre de parts sociales à avantage particulier	6 474	6 540
Résultat par action	23,75	23,47

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Au 31 décembre 2022

Les comptes consolidés du groupe Astera SA, arrêtés au 31 décembre 2022, ont été établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France et plus particulièrement conformément aux dispositions énoncées par le règlement ANC 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables du 9 octobre 2020 mises en application à compter du 1^{er} janvier 2021.

1 • Faits marquants de l'exercice

• Contrôle de l'Autorité Belge de la Concurrence

Depuis novembre 2016, une enquête est ouverte par l'Autorité Belge de la Concurrence à l'encontre de CERP SA (Belgique).

Le 23 avril 2021, CERP SA a reçu, par l'intermédiaire de son avocat, la communication des griefs de l'auditeur à l'encontre non seulement de la société mais également des principaux acteurs de la profession en Belgique.

Suite à cette communication, une procédure de transaction a été initiée afin de clôturer le dossier sur une base négociée mais cette dernière n'a finalement pas abouti à l'accord des parties. Les montants d'amende proposés par l'Autorité Belge de la Concurrence ont été jugés disproportionnés et leur calcul contraire aux lignes directrices qui sont normalement suivies pour l'établissement de telles amendes. CERP SA a donc décidé de se retirer du processus transactionnel.

Une procédure contentieuse classique, dont l'issue reste incertaine, s'est ouverte. À la date de l'arrêté des comptes, la meilleure estimation du risque, selon le management de CERP SA et ses conseils, s'établit à 1 million d'euros (0,5 million d'euros dans les comptes du groupe Astera SA), montant provisionné à la clôture.

Au 31 décembre 2022, compte tenu de l'absence d'éléments nouveaux, la société maintient le montant de la provision au même niveau. Cette position est étayée par l'avocat Van Bael & Bellis qui mentionne notamment dans son courrier du 30 janvier 2023 « un arrêt récent de la Cour de Justice de l'Union Européenne dans l'affaire Zenith Media Communications, rendu le 10 novembre 2022 confirmant l'illégalité de la méthode de calcul proposée par l'Autorité Belge de la Concurrence ».

2 • Périmètre de consolidation

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont celles sur lesquelles Astera SA exerce un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable.

Astera SA
n° 570.501.551

39, rue des Augustins
76 000 Rouen

Mère

FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION GLOBALE		% CONTRÔLE 31.12.2022	% CONTRÔLE 31.12.2021	% INTÉRÊT 31.12.2022	% INTÉRÊT 31.12.2021
Sophese SA ¹ n° 352.535.983	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	87,2136	86,9091	87,2136	86,9091
Isipharm SA n° 455.202.135	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	99,9969	99,9969	87,2109	86,9064
Oxypharm SA n° 329.879.050	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	98,4480	98,3176	85,8601	85,4469
Laboratoires Medilis SAS n° 329.071.765	Rue des Frères Lumières 14 100 Lisieux	100,0000	100,0000	85,8601	85,4469
Eurolease SAS n° 443.597.075	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Centrale des Pharmaciens SAS n° 508.409.737	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Les Pharmaciens Associés SA n° 510.152.994	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	99,9862	99,9794	99,9862	99,9794
Eurodep SAS n° 439.026.139	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Eurodep Pharma SAS n° 511.469.132	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Première Ligne SAS n° 438.443.293	39, rue des Augustins 76 000 Rouen	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000

¹ Sophese SA : en septembre 2022, une augmentation de capital de 68 K€ (inclus la prime d'émission) a été réalisée par transformation d'une partie des dividendes 2021 en actions ; Astera SA n'a pas souscrit à cette augmentation ; en revanche, elle a acquis des titres auprès des minoritaires pour un montant de 237 K€.

FILIALES CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE		% CONTRÔLE 31.12.2022	% CONTRÔLE 31.12.2021	% INTÉRÊT 31.12.2022	% INTÉRÊT 31.12.2021
Sanastera SpA. ²	Piazza Minghetti, 4/D 40124 Bologna	50,0000	50,0000	50,0000	50,0000

² Pour mémoire, la société Sanastera SpA est la maison mère du groupe de Répartition que les Coopératives française Astera SA et allemande SANACORP eG ont décidé de créer ensemble en 2007.

Cette joint-venture regroupe principalement trois sociétés de Répartition : CERP Rouen SAS en France, CERP SA en Belgique, Sanacorp Pharmahandel GmbH en Allemagne. Les sociétés CERP Rouen Formation SAS en France, L.P.A. SA - Santalis et Health & Technology Sprl en Belgique font également partie du groupe SANASTERA SpA mais sont rattachées au pôle Solutions à l'officine.

FILIALES CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE		% CONTRÔLE 31.12.2022	% CONTRÔLE 31.12.2021	% INTÉRÊT 31.12.2022	% INTÉRÊT 31.12.2021
CERP France SA n° 380.132.969	13-15, rue de Calais 75 009 Paris	33,3021	33,3021	33,3021	33,3021

Participations non consolidées

La société SECOF SA détenue à 20 % par Sanastera n'est pas consolidée du fait de sa taille non significative pour le groupe (Capitaux propres 168 K€ (169 K€ en 2021), total bilan 177 K€ (175 K€ en 2021), chiffre d'affaires 137 K€ (111 K€ en 2021), résultat net - 1 K€ (- 15 K€ en 2021)).

PÔLES D'ACTIVITÉ

Pour mémoire - L'organisation managériale du groupe Astera SA et sa structure de reporting est la suivante depuis le 1^{er} janvier 2015 :

DÉNOMINATION DES PÔLES	SOCIÉTÉS
Répartition	Sanastera SpA (I) CERP Rouen SAS Sobedip (B) CERP SA (B) Groupe Sanacorp Pharmahandel GmbH (D)
Soins à la Personne	Oxypharm SA Laboratoires Medilis SAS
Solutions à l'Officine	Isipharm SA Eurolease SAS L.P.A. SA CERP Rouen Formation SAS L.P.A. SA (B) Health & Technology Sprl (B)
Solutions à l'Industrie	Eurodep SAS Eurodep Pharma SAS Première Ligne SAS Centrale des pharmaciens SAS
Holdings	ASTERA SA Sophese SA
Mises en équivalence	CERP France SA

(I) Italie, (B) Belgique, (D) Allemagne.

3 • Principes, règles et méthodes comptables

3•1 Application du nouveau règlement ANC 2020-01

Le groupe Astera SA applique le règlement ANC 2020-01. Conformément à ce règlement, la méthode de préférence de provisionnement des charges liées aux engagements retraites des salariés a été retenue.

nable de vie. Les annuités de crédit-bail sont éliminées et remplacées :

- Par une dotation normale aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées ;
- Par une charge financière relative à l'emprunt issu du retraitement des opérations de crédit-bail.

3•2 Crédit-bail

Les biens dont le groupe a la disposition par contrat de crédit-bail ou selon des modalités analogues, sont traités dans le bilan et le compte de résultat consolidés comme s'ils avaient été acquis par emprunt. Par conséquent, les postes d'immobilisations corporelles ont reçu les montants financés à l'origine par un organisme de crédit-bail en contrepartie d'un emprunt inscrit au passif. Ces immobilisations sont amorties selon leur durée pro-

3.3 Engagements de retraite

Le groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés principalement au titre des indemnités de fin de carrière, des gratifications de retraite et d'ancienneté. Au titre de ces engagements, une provision pour charges figure au passif du bilan consolidé.

L'évaluation de cette provision est faite selon la méthode prospective avec salaire de fin de carrière (méthode des unités de crédits projetées).

Depuis 2012, pour les engagements au titre des Indemnités de Fin de Carrière, le groupe applique la méthode dite du « corridor » ; cette dernière permet d'amortir les pertes et gains actuariels liés à l'expérience et aux changements d'hypothèses sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés, après application d'un corridor de 10 % du maximum entre la valeur des engagements et la valeur des actifs de couverture.

Les hypothèses économiques et démographiques retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

		2022	2021
Taux actualisation	France	3,50 %	1,00%
	Allemagne	3,50 %	1,00%
Taux de rendement attendu des fonds	France	3,50 %	1,00%
	Allemagne	2,00 %	2,00%
Taux de progression des salaires	France	3,00 %	3,00%
	Allemagne	2,50 %	2,50%
Taux d'inflation sur le long terme	France	2,20 %	1,90%
	Allemagne	2,00 %	1,50%
Modalité de départ		100% volontaires	

Le taux d'actualisation retenu en France comme en Allemagne est fonction de l'évolution du taux des obligations + 10 ans d'entreprises de 1^{ère} qualité (AA) de la zone euro au 31 décembre 2022.

Du fait de la volatilité du taux d'actualisation, une information sur la sensibilité est donnée en annexe au paragraphe traitant des provisions pour engagements de retraite.

Les hypothèses de taux de turnover sont les suivantes :

• France

Mobilité du personnel	2021	2021
16 - 24 ans	30,3 %	30,3%
25 - 29 ans	13,1 %	13,1%
30 - 34 ans	4,3 %	4,3%
35 - 39 ans	3,9 %	3,9%
40 - 44 ans	2,5 %	2,5%
45 - 49 ans	1,3 %	1,3%
50 - 54 ans	1,3 %	1,3%
+ 55 ans	-	-

• Allemagne

Mobilité du personnel	2022	2021
16 - 24 ans	10,0 %	10%
25 - 29 ans	7,5 %	7,5%
30 - 34 ans	5,5 %	5,5%
34 - 39 ans	3,75 %	3,75%
40 - 44 ans	2,25 %	2,25%
45 - 49 ans	1,0 %	1%
50 - 54 ans	-	-
+ 55 ans	-	-

3.4 Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Astera SA exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les sociétés dans lesquelles Astera SA exerce un contrôle conjoint sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle. C'est le cas de Sanastera SpA (depuis la clôture au 31 décembre 2007) dont les postes d'actif et de passif sont intégrés pour 50 % dans les comptes consolidés du groupe Astera SA.

Les sociétés dans lesquelles Astera SA exerce une influence notable sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

3.5 Dates de clôture

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

3.6 Ecart d'acquisition

L'excédent du prix d'acquisition des titres sur la juste valeur des actifs nets des sociétés acquises est affecté aux écarts d'acquisition.

Le Groupe amortit linéairement ses écarts d'acquisition sur une durée allant de 5 à 10 ans.

Les écarts inférieurs à 50 K€ sont amortis sur l'exercice.

3.7 Immobilisations incorporelles

Les frais d'établissement et frais d'augmentation de capital enregistrés dans les comptes sociaux sont considérés comme des non-valeurs et donc éliminés du bilan ; les dotations aux amortissements correspondantes sont éliminées du compte de résultat.

Les autres immobilisations incorporelles (logiciels) sont inscrites au bilan à leur coût historique et sont amorties linéairement sur des périodes allant de 1 à 7 ans (logiciels acquis) et de 5 à 10 ans (logiciels créés). Conformément au règlement ANC 2014-03, les durées d'amortissement des progiciels peuvent être régulièrement revues en fonction de leur durée de vie économique.

3.8 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service. Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie des immobilisations :

• Immobilisations gérées par composants

CONSTRUCTIONS (hors sous-groupe Sanacorp)	DURÉE DE VIE RÉSIDUELLE
Composant : aménagement terrain	5 à 25 ans
Composant : gros œuvre	19 à 50 ans
Composant : aménagement et second œuvre	5 à 20 ans
Composant : couverture	5 à 20 ans
Composant : installations techniques	4 à 15 ans

Pour mémoire, en 2005, le groupe Astera SA avait fait expertiser ses immeubles afin de déterminer pour chacun d'entre eux des composants homogènes ainsi qu'une durée d'amortissement résiduelle.

A compter du 1^{er} janvier 2005, il avait été décidé, conformément au règlement ANC 2014-03, de les amortir en conséquence avec effet prospectif.

Les immeubles de Sanacorp Pharmahandel GmbH n'ont pas fait l'objet d'un découpage en composants homogènes et sont donc amortis de manière linéaire (25 à 50 ans) sur la base de leur valeur globale.

• Immobilisations autres

	DURÉE DE VIE
Mobilier	5 à 13 ans
Matériel et outillage	5 à 20 ans
Matériel de transport	2 ans ½ à 6 ans
Matériel de bureau	3 à 13 ans
Matériel de bureau informatique	3 à 10 ans
Agencements et aménagements	5 à 25 ans

Pour Eurolease SAS, conformément au règlement ANC 2014-03, il est pratiqué une durée d'amortissement au niveau économique non pas sur la durée d'usage mais sur la durée réelle des contrats de location financière.

3.9 Immobilisations financières

Les titres des sociétés non consolidées détenues par les sociétés du groupe figurent sous la rubrique « Autres titres » pour leur valeur d'acquisition.

3.10 Stocks

Ils sont évalués à leur prix d'achat (prix grossiste HT) minoré des escomptes obtenus des fournisseurs pour règlements anticipés.

Les stocks sont valorisés suivant la méthode « premier entré - premier sorti » sauf pour Sanacorp Pharmahandel GmbH qui applique la méthode du coût moyen pondéré.

Ils font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation lorsque leur taux de rotation est faible.

3.11 Créances

Les créances ont été enregistrées pour leur valeur nominale et ont, si nécessaire, fait l'objet de provisions après examen des dossiers au cas par cas.

3.12 Impôts différés

Les éliminations et retraitements ayant une incidence sur le résultat font l'objet d'une constatation d'impôts différés calculés au taux applicable selon les postes concernés dans les sociétés dont la situation fiscale est bénéficiaire ou présente des déficits récupérables à court terme (méthode du report variable / conception étendue).

4 • Notes relatives au bilan (chiffres en milliers d'euros)

4.1 Ecarts d'acquisition positifs

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31.12.2022
Écarts d'acquisition	4 348	49	(60)	4 337

AMORTISSEMENTS	VALEUR AU 31.12.2021	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31.12.2022
Écarts d'acquisition	2 360	735	(60)	3 035

La colonne « Diminutions » est constituée des écarts – amortis à 100 % à la fin de l'exercice 2021 – qui ont été ex-tournés dans leur intégralité au 31 décembre 2022.

4.2 Immobilisations incorporelles

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2022
Concessions, brevets, licences acquis	24 205	418	(1)	792	25 414
Logiciels créés	32 455	-	(93)	878	32 240
Fonds de commerce	2 234	-	-	-	2 234
Autres immobilisations	8	-	-	-	8
Immobilisations en cours	2 661	1 072	-	(1 688)	2 045
TOTAL	61 563	1 490	(94)	(18)	62 941

Les augmentations concernent principalement :

- Activité « Répartition » :
 - Concessions, brevets, licences acquis + 0,2 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 0,8 M€ ;
- Activité « Soins à la personne » :
 - Immobilisations en cours + 0,2 M€ ;
- Activité « Solutions à l'industrie » :
 - Immobilisations en cours + 0,3 M€.

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2021	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2022
Concessions, brevets, licences acquis	21 522	1 108	(1)	-	22 629
Logiciels créés	30 774	830	(93)	-	31 511
Fonds de commerce	1 227	181	-	-	1 408
TOTAL	53 523	2 119	(94)	-	55 548

4.3 Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2022
Terrains & Constructions	149 259	3 224	(209)	1 644	153 918
Autres immobilisations corporelles	363 035	38 135	(31 885)	12 588	381 873
Immobilisations en cours, avances & acomptes	14 577	12 173	(1)	(14 214)	12 535
TOTAL	526 871	53 532	(32 095)	18	548 326

Les augmentations concernent principalement :

- Activité « Répartition » :
 - Terrain & bâtiments + 2,2 M€ ;
 - Installations techniques + 2,0 M€ ;
 - Matériels et outillages industriels + 1,2 M€ ;
 - Matériel de transport + 2,5 M€ ;
 - Matériel informatique + 1,3 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 5,5 M€ ;
- Activité « Soins à la personne » :
 - Terrain & bâtiments + 1,0 M€ ;
 - Installations techniques + 0,4 M€ ;
 - Matériel du parc locatif + 8,2 M€ ;
 - Matériel de transport + 1,9 M€ ;
 - Matériel informatique + 0,4 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 1,5 M€ ;
- Activité « Solutions à l'officine » :
 - Acquisition de matériels à louer par Eurolease + 15,6 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 4,6 M€ ;
- Activité « Solutions à l'industrie » :
 - Matériel informatique + 0,2 M€ ;
 - Immobilisations en cours + 0,5 M€ ;

Les diminutions sont essentiellement dues aux :

- Activité « Répartition » :
 - Cessions de terrains et constructions (VB 0,2 M€ ; amortissements cumulés 0,2 M€) ;
 - Cessions d'installations (VB 0,3 M€ ; amortissements cumulés 0,3 M€) ;
 - Cessions de matériel de transport (VB 2,5 M€ ; amortissements cumulés 2,3 M€) ;
 - Cessions de matériel informatique (VB 0,6 M€ ; amortissements cumulés 0,6 M€).
- Activité « Soins à la personne » :
 - Cessions de matériel du parc locatif MAD/ HAD (VB 10,8 M€ ; amortissements cumulés 10,5 M€) ;
 - Cessions de matériel de transport (VB 1,2 M€ ; amortissements cumulés 1,2 M€).
 - Cessions de matériel informatique (VB 0,3 M€ ; amortissements cumulés 0,3 M€).
- Activité « Solutions à l'officine » :
 - Cessions de matériels loués (VB 14,0 M€ ; amortissements cumulés 13,1 M€) ;
 - Cessions de mobilier (VB 1,6 M€ ; amortissements cumulés 1,6 M€).

La part des immobilisations corporelles en crédit-bail dans le total des immobilisations corporelles est illustrée dans le tableau suivant :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CRÉDIT-BAIL	VALEUR AU 31.12.2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR AU 31.12.2022
Valeurs brutes	12 416	-	-	12 416
Amortissements	(10 261)	(176)	-	(10 437)
Valeur nette comptable	2 155	(176)	-	1 979

Les amortissements et provisions des immobilisations corporelles sont détaillés ci-dessous :

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2021	DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2022
Terrains & Constructions	75 057	4 676	(184)	-	79 549
Autres immobilisations corporelles	246 184	41 054	(30 346)	-	256 892
TOTAL	321 241	45 730	(30 530)	-	336 441

4•4 Immobilisations financières

VALEURS BRUTES	VALEUR AU 31.12.2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2022
Autres titres	1 492	2 132	-	-	3 622
Prêts	2 763	288	(199)	-	2 852
Autres créances	267	3	(3)	-	267
TOTAL	4 522	2 429	(203)	-	6 749

PROVISIONS	VALEUR AU 31.12.2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR AU 31.12.2022
Autres titres	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres créances	5	-	-	-	5
TOTAL	5	-	-	-	5

4•5 Titres mis en équivalence

TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	VALEUR AU 31.12.2021	Q.P. RÉSULTAT	DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	AUTRES VARIATIONS ET RETRAITEMENTS	VALEUR AU 31.12.2022
CERP France	406,4	3,1	-	-	409,5
TOTAL TITRES M.E.E.	406,4	3,1	-	-	409,5

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part de capitaux propres détenus dans les sociétés mentionnées dans le tableau ci-dessus.

4•6 Ventilation des immobilisations nettes

Il s'agit de la valeur nette comptable des immobilisations incorporelles, corporelles et financières.

La ventilation des immobilisations employées par pôle d'activité est la suivante :

	IMMOB. EN VALEUR 2022	POIDS RELATIF 2022	IMMOB. EN VALEUR 2021	POIDS RELATIF 2021
Répartition	102 019	45,14 %	97 522	44,70 %
Soins à la personne	50 455	22,32 %	47 815	21,91 %
Solutions à l'officine	65 759	29,10 %	64 515	29,57 %
Solutions à l'industrie	8 035	3,55 %	8 581	3,93 %
Holdings	(246)	(0,11 %)	(246)	(0,11 %)
GROUPE	226 022	100,00 %	218 187	100,00 %

4•7 Stocks

Ils ont augmenté de + 1,19 % en valeur brute (+ 4,2 M€) par rapport à la clôture de l'exercice précédent. Les provisions sur stocks ont diminué, passant de 4 489 K€ à 3 969 K€.

4•8 Créances clients & autres créances

Les créances clients ont diminué de - 3,85 % en valeur brute (- 22,7 M€) par rapport à la clôture de l'exercice précédent. Les provisions sur clients douteux ont augmenté de + 21,54 % soit + 0,7 M€. Les provisions sur autres créances ont diminué, passant de 151 K€ à 35 K€.

4•9 Impôt différé sur déficits reportables

A noter qu'un montant total de 18 698 K€ d'impôts différés actifs sur déficits reportables n'ont pas été activés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable (le montant était de 19 072 K€ au 31 décembre 2021).

4•10 Valeurs mobilières de placement & disponibilités

A la clôture de l'exercice 2022, les valeurs mobilières de placement sont constituées d'OPCVM pour un montant de 2,0 M€, de comptes à terme pour un montant de 10,0 M€ et de produits structurés dont l'échéance moyenne est de 5,5 ans au 31 décembre 2022, indexés sur des actions ou indices boursiers pour un montant de 29,5 M€ dont 3,0 M€ peuvent présenter des risques de perte en capital à échéance.

La valeur de ces placements est appréciée en clôture selon les cours disponibles ou selon des modèles de valorisation en fonction de la nature des produits. Pour les produits structurés, une dépréciation d'un montant de 0,25 M€ a été constatée dans la mesure où les conditions de marché en date du 31 décembre 2022 ont déclenché un risque de perte en capital.

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 41,3 M€ contre 38,5 M€ un an plus tôt.

En ce qui concerne les disponibilités, elles s'élèvent à 143,1 M€ contre 101,7 M€ à la fin de l'exercice précédent.

Au total la trésorerie active est donc de 184,4 M€ contre 140,2 M€ à fin 2021.

4•11 Comptes de régularisation

Il s'agit principalement de charges constatées d'avance : achats de marchandises, contrats d'entretien divers et d'assurances.

4•12 Variation des capitaux propres

	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES	RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
Au 31.12.2020	53 966	457	313 384	13 903	381 710
Variation du capital d'Astera	(843)				(843)
Distributions versées par Astera			(3 957)		(3 957)
Affectation résultat exercice précédent			13 903	(13 903)	-
Résultat de l'exercice				25 059	25 059
Autres variations			279		279
Au 31.12.2021	53 123	457	323 609	25 059	402 248

Le capital social de la Coopérative est variable : sa variation nette a été de - 0,84 M€ sur 2021.

	CAPITAL	PRIMES	RÉSERVES	RÉSULTAT	CAPITAUX PROPRES
Au 31.12.2021	53 123	457	323 609	25 059	402 248
Variation du capital d'Astera	809				809
Distributions versées par Astera			(4 287)		(4 287)
Affectation résultat exercice précédent			25 059	(25 059)	-
Résultat de l'exercice				25 244	25 244
Autres variations			1 451		1 451
Au 31.12.2022	53 932	457	345 832	25 244	425 465

Le capital social de la Coopérative est variable : sa variation nette a été de + 0,81 M€ sur 2022.

En tenant compte des nouveaux entrants et des sortants suite à leur cessation d'activité, le nombre de sociétaires a enregistré une variation nette négative de 66 passant ainsi à 6 474.

4•13 Provisions pour risques et charges

	AU 31.12.2022	AU 31.12.2021
Provisions pour risques (a)	1 380	1 766
Provisions pour charges (b)	-	-
Provisions pour charges à caractère de dettes (c)	39 671	39 786
TOTAL	41 051	41 552

(a) Il s'agit des risques suivants :

- Litiges salariaux pour 655 K€ (vs 1 062 K€ fin 2021) ;
- Litige lié au contrôle de l'Autorité belge de la Concurrence pour 500 K€ (500 K€ en 2021) ;
- Litiges commerciaux pour 225 K€ (vs 204 K€ fin 2021) ;

La société Eurolease a reçu une réclamation d'un de ses fournisseurs en date du 30 mars 2023. Dans la mesure où il est impossible de déterminer de manière fiable le risque en lien avec cette demande, aucune provision n'a été constatée. Par ailleurs, à ce stade, la société entend contester intégralement cette réclamation.

Les montants par pôle sont les suivants :

- Pôle Répartition : 703 K€ (vs 743 K€ fin 2021) ;
- Pôle Soins à la personne : 62 K€ (vs 127 K€ fin 2021) ;
- Pôle Solutions à l'officine : 43 K€ (vs 22 K€ fin 2021) ;
- Pôle Solutions à l'industrie : 572 K€ (vs 874 K€ fin 2021).

(b) La provision pour engagements de retraite et obligations assimilées se répartit comme suit par pôle d'activité :

PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE	AU 31.12.2022	AU 31.12.2021
Pôle Répartition	33 023	33 565
Pôle Soins à la personne	4 118	3 801
Pôle Solutions à l'officine	1 320	1 346
Pôle Solutions à l'industrie	1 210	1 074
TOTAL	39 671	39 786

La baisse de la provision est de - 0,29 % ou - 115 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette provision prend en compte les sommes allouées à des fonds d'assurance pour 8,2 M€ (vs. 7,7 M€ en 2021).

Hors mise en place de la méthode du corridor, les engagements de retraite évoluent de la manière suivante :

VALEUR DES ENGAGEMENTS (NETTE DES FONDS D'ASSURANCE)	Au 31.12.2022	Au 31.12.2021	VARIATION EN VALEUR	VARIATION EN %
Pôle Répartition	35 102	52 104	- 17 002	- 32,63 %
Pôle Soins à la personne	3 080	4 238	- 1 158	- 27,32 %
Pôle Solutions à l'officine	1 401	1 800	- 399	- 22,17 %
Pôle Solutions à l'industrie	946	1 288	- 342	- 26,55 %
TOTAL	40 529	59 430	- 18 901	- 31,80 %

Afin de mesurer la sensibilité, on peut noter que - toutes choses étant égales par ailleurs - :

- Une baisse de 0,50 pt du taux d'actualisation entraînerait une hausse de + 34,5 M€ des engagements de retraite ;
- Et une hausse de 0,50 pt une baisse de - 36,0 M€.

En outre, l'écart entre la valeur des engagements et la provision constatée au bilan consolidé se décompose comme suit :

JUSTIFICATION DE L'ÉCART ENTRE ENGAGEMENTS ET PROVISION AU BILAN CONSOLIDÉ	Engagements I.D.R.	-	Pertes actuarielles à amortir	+ Gratifications d'ancienneté incl. comptes sociaux)	=	Provision Retraites au bilan consolidé
TOTAL AU 31.12.2022	40 529		(1 219)	+ 361		39 671
TOTAL AU 31.12.2021	59 430		(20 035)	+ 391		39 786

4•14 Impôts différés

Les impôts différés nets du groupe se décomposent comme suit par pôle :

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	AU 31.12.2022	AU 31.12.2021
Pôle Répartition	3 149	2 806
Pôle Soins à la personne	1 228	1 801
Pôle Solutions à l'officine	87	125
Pôle Solutions à l'industrie	23	24
Holdings	-	-
TOTAL ACTIF	4 487	4 756

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	AU 31.12.2022	AU 31.12.2021
Pôle Répartition	744	668
Pôle Soins à la personne	-	-
Pôle Solutions à l'officine	223	277
Pôle Solutions à l'industrie	63	69
Holdings	24	295
TOTAL PASSIF	1 054	1 309
IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF NET	3 433	3 447

Les impôts différés nets du groupe se décomposent comme suit par nature :

IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS	AU 31.12.2022	AU 31.12.2021
Provisions pour engagements de retraite	1 199	1 189
Décalages temporaires	153	324
Autres retraitements	3 759	3 533
TOTAL ACTIF	5 111	5 046

IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	AU 31.12.2022	AU 31.12.2021
Provisions réglementées	926	1 131
Autres retraitements	752	468
TOTAL PASSIF	1 678	1 599
IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF NET	3 433	3 447
Dont :		
Solde des sociétés en situation d'impôt différé actif	4 487	4 756
Solde des sociétés en situation d'impôt différé passif	1 054	1 309

4•15 Emprunts et dettes

Les emprunts et dettes financières évoluent comme suit :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	TOTAL 31.12.2022
Dettes auprès des établissements de crédit	73 999	9 054	(15 626)	67 427
Soldes créditeurs de banque	138 983	631	(46 725)	92 889
Emprunts crédit-bail	846	1 750	(416)	2 180
Participation des salariés	1 933	2 168	(1 779)	2 322
Autres dettes financières	291	17	(32)	276
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	216 052	13 620	(64 578)	165 094

Par ailleurs, elles se répartissent ainsi par pôle :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2022	TOTAL 31.12.2021
Pôle Répartition	157 675	197 759
Pôle Soins à la personne	4 685	6 398
Pôle Solutions à l'officine	2 283	11 372
Pôle Solutions à l'industrie	201	256
Holdings	250	267
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	165 094	216 052

L'échéancier des emprunts et dettes financières est le suivant à la clôture :

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	TOTAL 31.12.2022	A MOINS D'UN AN	DE 1 À 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Dettes auprès des établissements de crédit	67 427	27 206	20 137	20 084
Soldes créditeurs de banque	92 889	92 889	-	-
Emprunts crédit-bail	2 180	387	1 391	402
Participation des salariés	2 322	430	1 892	-
Autres dettes financières	276	276	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	165 094	121 188	23 420	20 486

5 • Notes relatives au compte de résultat (chiffres en milliers d'euros)

5•1 Chiffre d'affaires

L'activité du groupe Astera SA se définit selon quatre pôles d'activité :

- La répartition de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques en France, en Belgique et en Allemagne, appelée « Pôle Répartition » ;
- Le « Pôle Solutions à l'officine » qui comprend :
 - La vente et la location de matériel permettant l'hospitalisation à domicile ainsi que des prestations de services pour le maintien à domicile des patients ;
 - La distribution de produits médico-chirurgicaux, notamment de tous produits liés à l'incontinence et plus généralement de produits destinés au domaine médical.
- Le « Pôle Solutions à l'officine » qui comprend :
 - La vente et la maintenance de solutions informatiques pour l'officine ;
 - Une activité de location financière de matériel et agencements professionnels ;
 - Une activité de formation professionnelle des pharmaciens ;
 - Le développement d'un réseau de pharmaciens à la fois en France et en Belgique.
- Le « Pôle Solutions à l'industrie » qui comprend :
 - Une activité de dépositaire de produits pharmaceutiques ;
 - Une activité de force de vente téléphonique ;
 - Une centrale d'achats.

Le chiffre d'affaires est net de toutes remises, ristournes ou escomptes commerciaux.

En 2022, la répartition du chiffre d'affaires – par pôle d'activité – est la suivante :

CHIFFRES EN M€	C.A. 2022	POIDS RELATIF 2022	C.A. 2021	POIDS RELATIF 2021	VARIATION C.A. 2022/2021	VARIATION C.A. 2022/2021
Répartition (a)	5 787,6	90,3 %	5 257,7	89,5 %	+ 529,9	+ 10,1 %
Soins à la personne (b)	137,9	2,2 %	136,3	2,3 %	+ 1,6	+ 1,2 %
Solutions à l'officine (c)	48,7	0,7 %	44,0	0,7 %	+ 4,7	+ 10,7 %
Solutions à l'industrie (d)	435,9	6,8 %	439,6	7,5 %	(3,7)	(0,8 %)
GROUPE	6 410,1	100,0 %	5 877,6	100,0 %	+ 532,5	+ 9,1 %

Le chiffre d'affaires de l'ensemble du groupe a progressé de + 9,1 %.

(a) Pôle Répartition - L'activité du groupe y a progressé de + 10,1 % :

- en Allemagne, le chiffre d'affaires a progressé de + 10,9 %
- en France il a augmenté de + 9,2 % et en Belgique de + 7,4 %.

(b) Pôle Soins à la personne - Le chiffre d'affaires a cru de + 1,2 %.

(c) Pôle Solutions à l'officine - Ce pôle a progressé de + 10,7 %.

(d) Pôle Solutions à l'industrie - L'activité de ce pôle a diminué de - 0,8 %.

5•2 Charges d'exploitation

Malgré une hausse de + 9,1 % des achats consommés, égale à celle des ventes de marchandises du groupe (+ 9,1 %), la variation de stocks négative a permis à la marge commerciale d'augmenter d'un exercice à l'autre (+ 9,3 %).

Les frais généraux et les charges du personnel augmentent respectivement de + 11,0 % et + 5,1 %.

Le groupe atteint un résultat d'exploitation des entreprises intégrées de + 47,4 M€ en augmentation de + 0,7 M€ en valeur et de + 1,5 % par rapport à l'exercice précédent.

5.3 Contribution au résultat d'exploitation

Conformément au nouveau règlement ANC 2020-01, les dotations et reprises liées aux écarts d'acquisitions sont présentées après le résultat d'exploitation, et non après le résultat net comme indiqué par l'ancien règlement CRC 99-02.

L'analyse de la contribution au résultat d'exploitation - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT EXPLOITATION 2022	POIDS RELATIF 2022	RÉSULTAT EXPLOITATION 2021	POIDS RELATIF 2021	VARIATION EN VALEUR 2022/2021	VARIATION EN % 2022/2021
Répartition (a)	46 365,8	97,8 %	44 209,3	94,7 %	+ 2 156,5	+ 4,9 %
Soins à la personne (b)	5 188,5	10,9 %	6 922,2	14,8 %	(1 733,7)	(25,0 %)
Solutions à l'officine (c)	285,2	0,6 %	1 481,5	3,2 %	(1 196,3)	(80,7 %)
Solutions à l'industrie (d)	(3 413,4)	(7,2 %)	(4 580,1)	(9,8 %)	+ 1 166,7	+ 25,5 %
Holdings	(1 023,7)	(2,1 %)	(1 336,6)	(2,9 %)	+ 312,9	+ 23,4 %
GROUPE	47 402,4	100,0 %	46 696,3	100,0 %	+ 706,1	+ 1,5 %

(a) Pôle Répartition : ce dernier contribue majoritairement au résultat d'exploitation du groupe.

Sa contribution a fortement d'un exercice à l'autre :

- partie franco-belge : + 21,5 M€ en 2022 vs + 18,8 M€ en 2021 (+ 2,7 M€ soit + 14,4 %) ;

- partie allemande : + 24,9 M€ en 2022 vs + 25,4 M€ en 2021 (- 0,5 M€ en valeur soit - 2,0 %) ;

(b) Pôle Soins à la personne : c'est le second contributeur et son résultat d'exploitation a diminué de -1,7 M€ en valeur (- 25,0 %).

(c) Pôle Solutions à l'officine : sa contribution a diminué de - 1,2 M€ (- 80,7 %) par rapport à l'exercice précédent.

(d) Pôle Solutions à l'industrie : sa contribution est fortement négative (- 3,4 M€). Mais, elle s'est améliorée par rapport à l'exercice précédent (+ 1,2 M€ en valeur soit + 25,5 %).

5.4 Produits & Charges financiers

Les produits se composent de :

PRODUITS (CHIFFRES EN K€)	2022	2021
Dividendes reçus	29	42
Produits de placement	0	0
Autres produits financiers	2 297	3 002
TOTAL	2 326	3 044

Les charges se composent de :

CHARGES (CHIFFRES EN K€)	2022	2021
Intérêts débiteurs et charges assimilées	891	699
Intérêts des emprunts à moyen et long terme	780	459
Intérêts des couvertures de taux	534	602
Escomptes accordés	9 777	8 604
Frais financiers crédit-bail	19	8
Autres charges financières	1 027	412
TOTAL	13 028	10 784

Le résultat financier se dégrade de - 3,0 M€ passant de - 7,7 M€ à - 10,7 M€.

L'analyse de la contribution au résultat financier - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT FINANCIER 2022	POIDS RELATIF 2022	RÉSULTAT FINANCIER 2021	POIDS RELATIF 2021	VARIATION EN VALEUR 2022/2021	VARIATION EN % 2022/2021
Répartition (a)	(10 288,5)	96,1 %	(7 436,5)	96,1 %	(2 852,0)	(38,4 %)
Soins à la personne (b)	(100,4)	0,9 %	(122,9)	1,6 %	+ 22,5	+ 18,3 %
Solutions à l'officine (c)	(351,8)	3,3 %	(195,1)	2,5 %	(156,7)	(80,3 %)
Solutions à l'industrie (d)	(66,4)	0,6 %	(13,9)	0,2 %	(52,5)	(377,7 %)
Holdings	104,7	(0,9 %)	28,5	(0,4 %)	+ 76,2	+ 267,4 %
GROUPE	(10 702,4)	100,0%	(7 739,9)	100,0%	(2 962,5)	(38,3 %)

Le pôle Répartition représente majoritairement le résultat financier du groupe avec - 10,3 M€, ce dernier étant essentiellement composé des escomptes accordés aux clients :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT FINANCIER 2022	POIDS RELATIF 2022	RÉSULTAT FINANCIER 2021	POIDS RELATIF 2021	VARIATION EN VALEUR 2022/2021	VARIATION EN % 2022/2021
Répartition - Allemagne	(8 376,1)	85,8 %	(7 343,2)	85,6 %	(1 032,9)	(14,1 %)
Répartition - France & Belgique	(1 381,8)	14,2 %	(1 240,2)	14,4%	(141,6)	(11,4 %)
GROUPE	(9 757,9)	100,0%	(8 583,4)	100,0%	(1 174,5)	(13,7 %)

5.5 Contribution au résultat courant des entreprises intégrées

Conformément au nouveau règlement ANC 2020-01, les dotations et reprises liées aux écarts d'acquisitions sont présentées après le résultat d'exploitation, et non après le résultat net comme indiqué par l'ancien règlement CRC 99-02.

L'analyse de la contribution au résultat courant - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT COURANT 2022	POIDS RELATIF 2022	RÉSULTAT COURANT 2021	POIDS RELATIF 2021	VARIATION EN VALEUR 2022/2021	VARIATION EN % 2022/2021
Répartition (a)	36 077,4	98,3 %	36 772,7	94,4 %	(695,3)	(1,9 %)
Soins à la personne (b)	5 088,1	13,9 %	6 799,3	17,5 %	(1 711,2)	(25,2 %)
Solutions à l'officine (c)	(66,7)	(0,2 %)	1 286,6	3,3 %	(1 353,3)	(105,2 %)
Solutions à l'industrie (d)	(3 479,8)	(9,5 %)	(4 594,0)	(11,8 %)	+ 1 114,2	+ 24,3 %
Holdings	(919,0)	(2,5 %)	(1 308,2)	(3,4 %)	+ 389,2	+ 29,8 %
GROUPE	36 700,0	100,0 %	38 956,4	100,0 %	(2 256,4)	(5,8 %)

Le résultat courant des entreprises intégrées diminue de - 2,3 M€ après prise en compte du résultat financier.

(a) Pôle Répartition : ce dernier contribue majoritairement au résultat courant du groupe avec + 36,1 M€ de résultat ; sa contribution diminue de - 0,7 M€ en valeur par rapport à l'exercice précédent :

- partie franco-belge : + 21,5 M€ en 2022 vs + 20,3 M€ en 2021 (+ 1,2 M€ soit + 5,9 %) ;

- partie allemande : + 14,5 M€ en 2022 vs + 16,5 M€ en 2021 (- 2,0 M€ en valeur soit - 12,1 %) ;

(b) Pôle Soins à la personne : c'est le second contributeur avec + 5,1 M€ en diminution de - 1,7 M€ en valeur (- 25,2 %).

(c) Pôle Solutions à l'officine : sa contribution diminue de - 1,4 M€ par rapport à l'exercice précédent.

(d) Pôle Solutions à l'industrie : sa contribution est fortement négative. Mais, elle s'est améliorée par rapport à l'exercice précédent.

5.6 Produits & Charges exceptionnels

Ils comprennent :

PRODUITS EXCEPTIONNELS (CHIFFRES EN K€)	2022	2021	CHARGES EXCEPTIONNELLES (CHIFFRES EN K€)	2022	2021
Opérations de gestion	52	79	Opérations de gestion	4	25
Opérations en capital : produits de cessions d'immobilisations incorporelles	-	11	Opérations en capital : val. nettes compt. Immobilisations incorporelles cédées	-	-
Opérations en capital : produits de cessions d'immobilisations corporelles (a)	2 312	2 045	Opérations en capital : val. nettes compt. Immobilisations corporelles cédées (a)	1 203	1 293
Opérations en capital : produits de cessions d'immobilisations financières	-	91	Opérations en capital : val. nettes compt. Immobilisations financières cédées	-	-
Reprises exceptionnelles de provisions	-	-	Dotations exceptionnelles aux provisions	-	-
TOTAL	2 364	2 226	TOTAL	1 207	1 318

En 2022, le résultat exceptionnel est de + 1,1 M€ (vs + 0,9 M€ en 2021).

(a) Les opérations de cession d'actifs immobilisés corporels ont généré :

- un résultat net positif de 1,1 M€ en 2022 ;

- un résultat net positif de 0,8 M€ en 2021.

5.7 Impôts et preuve d'impôt

VENTILATION DE L'IMPÔT (CHIFFRES EN K€)	2022	2021
Impôts sur les bénéfices	12 190	15 156
Impôts différés nets (a)	26	(1 028)
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	12 216	14 128

(a) La charge nette de 26 K€ d'impôts différés sur 2022 comprend :

D'une part des produits d'impôts différés pour un montant de 580 K€ :

- Un produit net de 212 K€ lié aux retraitements dans le sous-groupe Sanastera ;
- Un produit net de 139 K€ lié au retraitement des provisions réglementées ;
- Un produit net de 78 K€ lié au provisionnement des engagements de retraite ;
- Un produit net de 62 K€ lié au retraitement de changement futur du taux d'IS ;
- Un produit net de 61 K€ lié au retraitement de cession de matériels entre les sociétés Isipharm, Oxypharm et Eurolease ;
- Un produit net de 28 K€ lié au retraitement d'impôts différés sur frais d'acquisition ;

D'autre part des charges d'impôts différés pour un montant de 606 K€ :

- Une charge nette de 437 K€ liée au retraitement de crédit d'impôt ;
- Une charge nette de 153 K€ liée aux décalages temporaires entre résultat fiscal et résultat comptable ;
- Une charge nette de 16 K€ liée à l'activation d'un crédit d'impôt chez Laboratoires Medilis ;

Le tableau suivant illustre le rapprochement entre :

- La charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat net des entreprises intégrées
- Et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat courant consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable à la société mère sur la base des textes fiscaux en vigueur.

PREUVE D'IMPÔT (CHIFFRES EN K€)	2022	2021
Résultat net des entreprises intégrées	26 375	26 481
Impôt sur les bénéfices	12 216	14 128
Résultat courant avant impôt	38 591	40 609
Charge d'impôt théorique à 25,0 % en 2022 (26,5 % en 2021)	9 648	10 761
Écarts sur différences permanentes (a)	514	920
Impôts différés non constatés sur différences temporaires	85	14
Impôts différés non constatés sur déficits de l'exercice	913	1 704
Impôts différés activés sur déficits antérieurs	-	-
Différence de taux d'impôt (entre société mère et filiales)	1 059	613
Divers	(3)	116
CHARGE D'IMPÔT RÉELLE	12 216	14 128

(a) Charges non déductibles et produits non imposables.

5.8 Contribution au résultat net - part du groupe

Le tableau ci-dessous montre le passage du résultat courant au résultat net - part du groupe.

CHIFFRES EN M€	2022	2021
Résultat Courant	36,7	39,0
+ Résultat Exceptionnel	1,1	0,8
- Impôts	(12,2)	(14,1)
= Résultat net entreprises intégrées	25,6	25,7
+ QP entreprises MEE	0,0	0,0
= Résultat net de l'ensemble consolidé	25,6	25,7
- Intérêts minoritaires	0,4	0,6
= RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	25,2	25,1

L'analyse de la contribution - par pôle d'activité - est la suivante :

CHIFFRES EN K€	RÉSULTAT NET-PDG 2022	POIDS RELATIF 2022	RÉSULTAT NET-PDG 2021	POIDS RELATIF 2021	VARIATION EN VALEUR 2022/2021	VARIATION EN % 2022/2021
Répartition	26 308,7	104,2 %	25 510,7	101,8 %	+ 798,0	+ 3,1 %
Soins à la personne	3 243,3	12,8 %	4 750,2	19,0 %	(1 506,9)	(31,7 %)
Solutions à l'officine	142,5	0,6 %	810,7	3,2 %	(668,2)	(82,4 %)
Solutions à l'industrie	(3 804,9)	(15,1 %)	(4 784,4)	(19,1 %)	+ 979,5	+ 20,5 %
Mises en équivalence	3,2	0,0 %	9,1	0,0 %	(5,9)	(64,8 %)
Holdings	(648,7)	(2,5 %)	(1 237,2)	(4,9 %)	+ 588,5	+ 47,6 %
GROUPE	25 244,1	100,0 %	25 059,1	100,0 %	+ 185,0	+ 0,7 %

5.9 Résultat net par part sociale

	2022	2021	
Résultat net - part du groupe (en euros)	+ 25 244 078	+ 25 059 101	+ 0,7 %
Nombre de parts sociales	1 062 691	1 067 686	(0,5 %)
RÉSULTAT NET PAR PART SOCIALE (EN EUROS)	+ 23,75	+ 23,47	+ 1,2 %

6 • Autres informations (chiffres en millions d'euros)

6.1 Engagements donnés et reçus

Ceux supportés par Astera SA sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2022	2021
Engagements donnés relatifs aux emprunts	-	-
Engagements donnés relatifs aux loyers restants dus auprès d'un loueur	-	-
Garantie sur Billet à Ordre laboratoires	3,9	10,5

Astera SA s'engage à garantir la continuité d'exploitation de la filiale Eurodep SAS.

Ceux supportés par Sophe SA sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2022	2021
Engagements donnés relatifs aux emprunts	0,73	1,45

Ceux supportés et reçus par CERP Rouen SAS sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2022	2021
En contrepartie de dettes financières inscrites au passif sous forme : • D'hypothèques d'immeubles ou de mandats à conférer hypothèque • D'avaux et cautions (a)	8,68	7,61
En contrepartie de lignes de crédit (b) sous forme : • De lettres d'intentions	18,00	33,50

(a) Ces engagements concernent la filiale de répartition belge pour 0,15.

(b) Ces engagements concernent la filiale de répartition belge.

Garantie de continuité d'exploitation des filiales belges : cet engagement a été formalisé par une lettre de support en date du 28 mars 2022 signée par le président de CERP Rouen SAS.

ENGAGEMENTS REÇUS	2022	2021
Engagements reçus relatifs aux clients sous forme : • De garanties à première demande • De prises de nantissements	22,05 24,23	19,57 25,65

Ceux supportés et reçus par Eurodep SAS sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2022	2021
Concernant : • Une garantie bancaire à 1 ^{ère} demande • Une garantie globale bancaire de cautionnement douane	1,47 0,07	1,47 0,07

ENGAGEMENTS REÇUS	2022	2021
Garantie sur Billet à Ordre laboratoires	3,9	10,5

La continuité d'exploitation d'Eurodep SAS est garantie par Astera SA.

Ceux reçus par Oxypharm SA sont :

ENGAGEMENTS REÇUS	2022	2021
Engagements reçus relatifs aux emprunts	0,73	1,45

Ceux supportés par Sanacorp Pharmahandel GmbH sont :

ENGAGEMENTS DONNÉS	2022	2021
En contrepartie d'emprunts inscrits au passif sous forme : • D'hypothèques d'immeubles • Contrats locatifs	1,63 0,89	2,13 0,81

6.2 Pertes actuarielles

En ce qui concerne les engagements de retraite, le montant des pertes actuarielles non comptabilisées restant à amortir s'élevait à 1,2 M€ au 31.12.2022 (vs 20,0 M€ au 31.12.2021).

6.3 Contrats de couverture de taux

Sanacorp avait souscrit en 2015 de nouveaux contrats de couverture de taux à hauteur de 100 M€ sur 7 ans. La situation de l'ensemble des contrats au sein des groupes CERP Rouen SAS et Sanacorp est la suivante :

	2022	2021
Groupe CERP Rouen SAS : • Couverture de taux d'intérêts pour la filiale française (swaps) • Couverture de taux d'intérêts pour la filiale belge (swaps)	- -	- -
Sanacorp Pharmahandel GmbH : • Couverture de taux d'intérêts pour l'acquisition von der Linde (swaps) • Autres contrats de type swaps	- 142,0	- 132,0

L'impact de la juste valeur sur les contrats de couverture de taux est un gain latent de + 3,63 M€ pour le groupe Sanacorp (vs - 1,14 M€ en 2021).

6.4 Rémunérations des dirigeants

Le montant global des rémunérations et des indemnités compensatrices allouées sur l'exercice aux dirigeants et aux membres des organes d'administration et de direction s'est élevé en 2022 à :

- 76,1 K€ pour les organes d'administration (vs 76,1 K€ en 2021) ;
- 152,9 K€ pour les organes de surveillance (vs 154,7 K€ en 2021) ;
- 3 790,1 K€ pour les organes de direction (vs 3 738,5 K€ en 2021).

6.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Ils se sont élevés en 2022 à 548,6 K€ pour l'ensemble du groupe Astera SA contre un montant de 510,7 K€ en 2021.

6.6 Effectifs

Au cours de l'exercice 2022, les effectifs en « équivalent temps plein » ont évolué de la manière suivante par pôle d'activité :

	2022	2021
Pôle Répartition	2 430	2 368
Pôle Soins à la personne	688	686
Pôle Solutions à l'officine	152	151
Pôle Solutions à l'industrie	332	323
TOTAL GROUPE	3 602	3 528

L'effectif équivalent temps plein est le rapport entre le nombre d'heures payées et l'horaire légal.

6•7 Parties liées

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et sont jugées non significatives.

7 • Tableau des flux de trésorerie

Ce tableau présente pour les exercices 2021 et 2022 les entrées et sorties de trésorerie, classées en activité d'exploitation, d'investissement et de financement. La trésorerie comprend les disponibilités et valeurs mobilières de placement diminuées des soldes créditeurs de banque correspondant à des découverts momentanés.

CHIFFRES EN MILLIERS D'EUROS	2022	2021
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des entreprises intégrées	26 375	26 481
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie :		
• Amortissements et provisions (1)	47 601	47 110
• Variation des impôts différés	26	(1 028)
• Plus et moins-values de cession	(1 094)	(854)
= Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	72 908	71 709
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
• Stocks	(4 748)	(9 465)
• Créances	16 340	(58 588)
• Dettes	68 048	35 282
= Variation du B.F.R.	79 640	(32 771)
= Flux nets de trésorerie générés par l'activité	152 548	38 938
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations :		
• Incorporelles	(1 490)	(2 025)
• Corporelles	(53 170)	(51 249)
• Financières	(2 429)	(292)
Cessions d'immobilisations	2 499	2 513
Incidence des variations de périmètre (2)	(312)	(8 423)
= Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(54 902)	(59 476)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Distributions aux sociétaires de la société mère	(4 287)	(3 958)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(181)	(191)
Variation du capital en numéraire	2 237	(843)
Augmentation des emprunts et dettes financières	12 989	25 602
Diminution des emprunts et dettes financières	(17 853)	(14 924)
= Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(7 095)	5 686
VARIATION DE TRÉSORERIE	90 551	(14 852)
Trésorerie d'ouverture	1 364	16 216
Trésorerie de clôture	91 915	1 364

(1) À l'exclusion des provisions sur actif circulant.

(2) Prix d'achat ou de vente augmenté ou diminué de la trésorerie acquise ou versée.

La marge brute d'autofinancement du groupe se monte à 72,9 M€ en 2022, soit une augmentation de + 1,2 M€ par rapport à l'exercice précédent (71,7 M€) essentiellement due à la variation des impôts différés (+ 1,1 M€). Le besoin en fonds de roulement augmentant de + 112,4 M€, il en ressort une augmentation des flux nets de trésorerie générés par l'activité de + 113,7 M€ (152,6 M€ vs. 38,9 M€ l'exercice précédent).

Au niveau des opérations d'investissement, les investissements courants ont augmenté par rapport à l'exercice précédent (57,1 M€ vs. 53,6 M€) ; les opérations sur titres qui modifient le périmètre ont généré un décaissement de - 0,3 M€ (vs. un décaissement de - 8,4 M€ l'exercice précédent) et les cessions d'immobilisations ont permis d'encaisser + 2,5 M€ (vs. + 2,5 M€ l'an passé) ; au final, les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont inférieurs à l'exercice précédent (- 54,9 M€ vs. - 59,5 M€).

Les opérations de financement se traduisent par un niveau de flux de trésorerie négatif de - 7,1 M€ (vs. un flux positif de + 5,7 M€ l'exercice précédent) essentiellement du fait du remboursement d'emprunts bancaires.

Au final, la trésorerie nette du groupe a augmenté de + 90,6 M€ sur l'exercice 2022.

8 • Evénements post-clôture

Aucun évènement post-clôture n'est intervenu après la date d'arrêté des comptes. ■

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ASTERA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 « Faits marquants de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose la situation de la filiale CERP SA Belgique au regard de la procédure initiée par l'Autorité Belge de la Concurrence.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 11 mai 2023
Les commissaires aux comptes



Comptes sociaux



BILAN

Au 31 décembre 2022 (en milliers d'euros)

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET AU 31.12.2022	NET AU 31.12.2021
Titres de participation	142 539		142 539	142 539
Titres mis en équivalence	93 903	18 075	75 828	56 452
Autres titres	35		35	35
Prêt				
Total immobilisations financières	236 477	18 075	218 402	199 026
Total immobilisations	236 477	18 075	218 402	199 026
Avances fournisseurs	46		46	77
Créances clients				
Créances État				
Créances diverses				
Créances sociétés apparentées	11 412		11 412	11 883
Total créances	11 412		11 412	11 883
Banques	106		106	96
Total disponibilités	106		106	96
Charges constatées d'avance				
Total charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF	248 042	18 075	229 967	211 083

PASSIF	NET AU 31.12.2022	NET AU 31.12.2021
Capital social	53 932	53 123
Prime et boni fusion	457	457
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	5 945	5 945
Réserve facultative	144 871	140 878
Capital et réserves	205 205	200 402
Résultat de l'exercice	13 344	9 354
Provisions spéciales	910	910
Capitaux propres	219 459	210 666
Provisions pour risques et charges		
Autres dettes Ets de crédits		
Dettes financières diverses	219	239
Dettes fournisseurs	169	177
État		
Total dettes fiscales et sociales		
Dettes sociétés apparentées	10 120	
Total dettes diverses	10 120	
TOTAL PASSIF	229 967	211 083

COMPTE DE RÉSULTAT

Au 31 décembre 2022 (en milliers d'euros)

	2022	2021
Produits d'exploitation		
Reprise sur provisions		
Autres produits	28	11
Total des produits (1)	28	11
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	967	1 250
Impôts et taxes assimilés	1	1
Autres charges		
Total des charges (2)	968	1 251
Résultat d'exploitation (3 = 1 - 2)	(940)	(1 240)
Produits financiers (4)	16 646	11 585
Charges financières (5)	2 361	991
Résultat financier (6 = 4 - 5)	14 284	10 594
Résultat courant avant impôt (7 = 3 + 6)	13 344	9 354
Produits exceptionnels		
Sur opérations en capital		
Reprise sur provisions		
Total des produits exceptionnels (8)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations en capital		
Dotations aux provisions		
Total des charges exceptionnelles (9)		
Résultat exceptionnel (10 = 8 - 9)		
Impôts sur les bénéfices (11)		
Total des produits (1 + 4 + 8)	16 673	11 597
Total des charges (2 + 5 + 9 + 11)	3 329	2 243
BÉNÉFICE	13 344	9 354

ANNEXE AU COMPTE DE RÉSULTAT

Au 31 décembre 2022

I - Les faits marquants de l'exercice

Néant.

II - Principes, règles et méthodes comptables

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent conformément au nouveau PCG 2014 et au règlement ANC n°2014-03 à jour à l'arrêté des comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et au plan comptable général :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

1. Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en service.

2. Amortissements

Ils sont calculés suivant les durées réelles de vie prévue des immobilisations et si nécessaire, un amortissement dérogatoire est constaté en complément des durées d'usage.

3. Participations

Comme le prévoit le PCG, nous avons opté pour l'intégration dans le coût d'entrée des frais liés à l'acquisition des titres de participation. Conformément à l'option prévue par la loi 85-11 du 3 janvier 1985, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont

comptabilisés suivant la méthode d'évaluation par équivalence, qui consiste à substituer à leur coût d'acquisition, la part qu'ils représentent dans les capitaux propres des sociétés contrôlées majorée des écarts d'acquisition. Lorsque cet écart d'équivalence devient négatif, une provision pour dépréciation globale est dotée par le compte de résultat et lorsqu'il existe des risques particuliers non traduits par la prise en compte de la quote-part des capitaux propres de la société contrôlée de manière exclusive, une provision pour risque est constituée.

La valeur brute des titres de participation des sociétés non contrôlées de manière exclusive est constituée par le coût d'acquisition et une provision est constituée en référence à la valeur d'usage correspondant à notre quote-part des situations nettes.

4. Créances sur participations

Les créances rattachées sont valorisées à leur valeur nominale et ont si nécessaire fait l'objet de provision.

5. Créances et dettes

Elles ont été évaluées pour leur valeur nominale et ont si nécessaire fait l'objet de provision.

6. Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur prix d'acquisition éventuellement majoré des intérêts capitalisables et elles ont si nécessaire fait l'objet de provision.

7. Provisions pour risques

Les risques divers sont appréciés au cas par cas.

III - Notes sur le bilan

1. Immobilisations et amortissements

Immobilisations corporelles et incorporelles
Néant.

Crédit-bail
Néant.

Immobilisations financières
Participations évaluées par mise en équivalence :

• **Sophese** : les acquisitions nouvelles, incluant les conversions de dividendes en actions, s'élèvent à 237 K€. Suite à ces mouvements, le pourcentage de détention au 31 décembre 2022 passe à 87,21 %.

• **Eurodep, Eurolease, Première Ligne, Centrale des Pharmaciens, Les Pharmaciens Associés** : Les acquisitions de l'exercice concernent la variation de l'écart d'équivalence ainsi que l'augmentation de capital de la société Eurodep à hauteur de 21 500 K€.

Suite à ces mouvements et aux variations de capitaux propres majorés des écarts d'acquisitions, l'écart d'équivalence est passé de -15,71 M€ à -18,07 M€, montant inférieur à la valeur comptable des titres au 31 décembre 2022 ce qui a eu pour conséquence une dépréciation de 2,36 M€.

Autres participations :

• **Sanastera S.p.a.** : Pas de mouvement sur cet exercice.

• **Cerp France** : Pas de mouvement sur cet exercice.

Se reporter aux tableaux 1 et 3.

2. Provisions pour dépréciation

Se reporter au tableau 2.

3. Stocks

Néant.

4. Créances

Nous ne possédons pas de créances libellées en devises.
Se reporter au tableau 4.

5. Valeurs mobilières de placement

Néant.

6. Disponibilités

Elles sont représentées par des chèques à encaisser.

7. Comptes de régularisation actif

Les charges constatées d'avance concernent des frais divers.

8. Capital

Il est composé de 1 056 217 parts sociales ordinaires à 51 € et de 6 474 parts sociales à avantage particulier à 10 €, il a augmenté de 809 K€.

Le tableau ci-dessous analyse les mouvements intervenus en euros des parts sociales ordinaires.

	ENTRÉES (€)	SORTIES (€)
Nouveaux sociétaires	184 530	
Souscriptions libres	1 529 956	
Affectation participation Coopérative	1 731 195	
Revalorisation de la part sociale	1 072 143	
Sorties suite à cessations d'activité		3 708 057
TOTAL	4 517 824	3 708 057

9. Dettes financières diverses à long terme

Se reporter au tableau 4.

10. Réserves

Se reporter au tableau 5.

11. Provisions réglementées

Elles concernent l'amortissement dérogatoire de 910 K€ sur des frais d'acquisition de titres qui ont été immobilisés précédemment.

12. Capitaux propres

L'affectation définitive des résultats et son influence réelle sur les capitaux propres ne sera déterminée qu'après l'Assemblée générale.
Se reporter au tableau 5.

13. Provisions pour risques et charges

Néant.

14. Dettes

L'analyse des dettes en fin d'exercice par nature et par échéance est fournie dans le tableau 4 :

- le poste « à 2 ans maxi origine » représente des crédits bancaires à court terme.

IV - Notes sur le compte de résultat

1. Autres produits, productions de services et transferts de charges

Parmi les autres produits figurent principalement des remboursements de charges diverses.

2. Charges d'exploitation

Elles concernent principalement des frais d'assistance juridique et des frais d'administration de la société.

3. Résultat financier

Il comprend :

Les revenus de titres de participations	16 575 K€
Autres produits financiers	70 K€
Dotation provision sur titres	- 2 361 K€

4. Produits et charges exceptionnels

Néant.

5. Impôts sur les bénéfices

En raison d'un résultat fiscal négatif, il n'y a pas d'impôts sur les bénéfices de comptabilisés sur cet exercice.

La ventilation de l'impôt sur les bénéfices au taux de 25,00 % entre la partie imputable aux éléments exceptionnels et aux autres éléments se présente comme suit :

En milliers d'euros	MONTANT	IMPÔT DÛ	RÉSULTAT
Résultat courant avant IS	13 344	Néant	13 344
Résultat exceptionnel		Néant	
TOTAL	13 344		13 344

La situation fiscale différée et latente est la suivante :

En milliers d'euros	MONTANT	IMPÔT
Impôt dû sur (a)		
Amortissements dérogatoires	910	(227)
Déficit fiscal cumulé	(6 562)	1 640
Impôt payé d'avance sur (b)		
Néant		
Situation fiscale différée nette (a) - (b)	(5 652)	1 413
Situation fiscale latente nette	Néant	Néant

Le taux d'impôt appliqué est de 25,00 %.

V - Autres informations

1. Rémunérations des dirigeants

Le montant global des indemnités compensatrices allouées sur l'exercice aux membres des organes d'administration s'est élevé à 43 K€.

2. Charges à payer

Les charges à payer inscrites au bilan sont les suivantes :

Factures non parvenues fournisseurs	87 K€
Etat	NS
Groupe	Néant

3. Produits à recevoir

Groupe	32 K€
--------	-------

4. Entreprises et parties liées

a) Entreprises liées

Les créances et dettes figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

• Comptes de bilan

Actif : comptes courants et comptes rattachés	11 412 K€
Passif : comptes courants et comptes rattachés	10 120 K€

Les charges et les produits figurant dans le compte de résultat concernant des entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

• Compte de résultat

Produits d'exploitation	28 K€
Charges d'administration de la société	- 385 K€
Dividendes perçus	16 575 K€
Autres produits financiers	70 K€
Dotation provision sur titres mis en équivalence	- 2 361 K€

b) Parties liées

Les transactions réalisées avec les parties liées sont conclues à des conditions normales de marché et sont jugées non significatives.

5. Engagements

ENGAGEMENTS DONNÉS

Engagements donnés relatifs aux emprunts	Néant
Garantie la continuité d'exploitation de la Filiale Eurodep. Cet engagement a été formalisé par une lettre de soutien en date du 28 mars 2023 signée par le président du conseil d'administration d'Astera.	-
Garantie sur Billet à Ordre laboratoires Eurodep	3,94 K€
ENGAGEMENTS REÇUS	Néant

6. Autre événement

Depuis novembre 2016, une enquête a été ouverte par l'Autorité belge de la Concurrence à l'encontre de CERP SA (Belgique).

Le 23 avril 2021, CERP SA a reçu, par l'intermédiaire de son avocat, la communication des griefs de l'auditeur à l'encontre non seulement de la société mais également des principaux acteurs de la profession en Belgique.

Suite à cette communication, une procédure de transaction a été initiée afin de clôturer le dossier sur une base négociée mais n'a pas pu finalement aboutir à l'accord des parties. Les montants d'amende proposés par l'Autorité Belge de la Concurrence ont été jugés disproportionnés et leur calcul contraire aux lignes directrices qui sont normalement suivies pour l'établissement de telles amendes. Cerp SA a donc décidé de se retirer du processus transactionnel.

Une procédure contentieuse classique va s'ouvrir dont l'issue reste incertaine.

Au 31 décembre 2022, compte tenu de l'absence d'éléments nouveaux, la société maintient le montant de la provision au même niveau soit 1 million d'euros. Cette position est étayée par notre avocat qui mentionne notamment dans son courrier du 30 janvier 2023 « un arrêt récent de la Cour de Justice de l'Union Européenne dans l'affaire Zenith Media Communications, rendu le 10 novembre 2022 confirmant l'illegalité de la méthode de calcul proposée par l'Autorité Belge de la Concurrence ». ■

IMMOBILISATIONS 2022

(en milliers d'euros)

Tableau 1	VALEUR BRUTE AU 31.12.21	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS			VALEUR BRUTE AU 31.12.22
		ACQUISITIONS ET VIREMENTS DE POSTE À POSTE	VARIATION ÉCART ÉQUIVALENCE	VARIATION ÉCART ÉQUIVALENCE	AUTRES SORTIES	VIREMENTS DE POSTE À POSTE	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'Établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations agencements constructions							
Installations agencements divers							
Matériel et outillage							
Matériel de transport							
Mobilier et matériel de bureau							
Immobilisations corporelles en cours							
Immobilisations financières							
Participations mises en équivalence	72 166	21 737					93 903
Participations	142 539						142 539
Créances sur participations							
Autres titres immobilisés	27						27
Prêts et autres immobilisations financières	8						8
TOTAL	214 740	21 737					236 477

PROVISIONS 2022

(en milliers d'euros)

Tableau 2	PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE 2021	DOTATIONS DE L'EXERCICE	VENTILATION DES DOTATIONS			REPRISES DE L'EXERCICE	VENTILATION DES REPRISES			PROVISIONS À LA FIN DE L'EXERCICE 2022
			EXPLOIT.	FINANC.	EXCEP.		EXPLOIT.	FINANC.	EXCEP. ET CORR. ERREUR	
Provisions réglementées										
Hausse de prix										
Amortissements dérogatoires	910									910
Provisions pour risques et charges										
Litiges et risques impôts										
Autres										
Provisions pour dépréciation										
Sur immobilisations incorporelles										
Sur stocks										
Sur comptes clients										
Sur titres et prêts	15 714	2 361		2 361						18 075
Sur comptes divers										
TOTAL	16 623	2 361		2 361						18 985

FILIALES ET PARTICIPATIONS 2022

(en milliers d'euros)

	CAPITAL	CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENU	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS			PRÊTS ET AVANCES	CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	CA HT DU DERNIER EXERCICE	RÉSULTAT DU DERNIER EXERCICE	DIVIDENDES OU REVENUS ENCAISSÉS
				BRUTE	NETTE	EN ÉQUIVALENCE					
Filiales françaises											
Sophese	12 579	62 703	87 %			41 170		/	1 164	1 075	
Eurodep	750	2 137	100 %			1 178		434 964	(4 831)		
Eurolease	1 000	5 685	100 %			19 713		22 791	170		
Les Pharmaciens Associés	1 453	5 921	100 %			5 683		8 251	396	500	
Première Ligne	68	3 122	100 %			2 848		3 949	617		
Centrale des Pharmaciens	1 000	5 292	100 %			5 237		32 366	436	300	
CERP France	427	1 230	33 %	159	159			1 266	9		
Filiales étrangères											
Sanastera	282 865	695 756	50 %	142 342	142 342			/	71 552	14 700	
Participations françaises et étrangères				65	65						

ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022

(en milliers d'euros)

CRÉANCES	MONTANT BRUT	ECHÉANCES			DETTES	MONTANT BRUT	ECHÉANCES		
		- 1 an	+ 1 an				- 1 an	+ 1 an - 5 ans	+ 5 ans
Créances actif immobilisé					Emprunts et dettes financières				
Prêts ⁽¹⁾					À 2 ans maxi origine Ets financiers				
Autres	8	8			À plus de 2 ans origine Ets financiers				
Créances sur participations					Avances et acomptes bloqués				
Créances actif circulant					Autres dettes				
Clients douteux					Avances et acomptes reçus				
Clients et comptes rattachés ⁽²⁾					Fournisseurs et comptes rattachés	169	169		
Personnel					Personnel et comptes rattachés				
État					Dettes fiscales et sociales				
Groupe	11 412	11 412			Groupe	10 120	10 120		
Autres	46	46			Dettes diverses	219	219		
Charges constatées d'avance					Produits constatés d'avance				
TOTAL	11 466	11 466			TOTAL	10 508	10 508		

(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.

(2) Dont effets à recevoir.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DES RÉSULTATS

(en milliers d'euros)

Tableau 5

CAPITAUX PROPRES	2022	2021	VARIATION
Capital	53 932	53 123	809
Primes d'émission	40	40	
Primes de fusion	38	38	
Boni fusion	379	379	
Ecart d'équivalence			
Réserve légale	5 671	5 671	
Réserve légale PVL	274	274	
Réserve facultative	144 871	140 878	3 994 ⁽¹⁾
Résultat de l'exercice	13 344	9 354	3 990
Provision pour hausse de prix			
Amortissements dérogatoires	910	910	
TOTAL	219 459	210 666	8 793

(1) Suite aux résolutions adoptées par l'AG de juin 2022.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Tableau 6

	2018	2019	2020	2021	2022
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	56 974	55 791	53 966	53 123	53 932
Nombre de parts sociales	1 144 893	1 121 111	1 084 586	1 067 686	1 062 691
Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires net HT					
Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	14 732	10 678	10 911	10 345	15 705
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	14 359	8 310	8 152	9 354	13 344
Montant des bénéfices distribués (dont dividendes coopératifs et intérêts aux parts)	5 129	3 915	3 964	4 288	4 935
Résultat des opérations réduit à une seule part (en euros)					
Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	12,87	9,52	10,06	9,69	14,78
Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	12,54	7,41	7,52	8,76	12,56
Intérêts versés à chaque part ordinaire	0,50	0,25	0,25	0,25	0,25
Personnel					
Nombre de salariés (heures payées en ETP*)	/	/	/	/	/
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	/	/	/	/	/
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S. Sociale, Œuvres sociales) (en milliers d'euros)	/	/	/	/	/

* Equivalent Temps Plein.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ASTERA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-Sur-Seine et Paris, le 11 mai 2023
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Thierry LEROUX

RSM Paris
Paul-Evariste VAILLANT

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

• Avec la société CERP Rouen SAS

Personnes concernées : A. Pinton, M. Ayrat, C. Lefevre, E. Flahaut, A. Metiviers administrateurs communs, ainsi que O. Bronchain directeur général de la société Astera SA et président de la société CERP Rouen SAS.

Convention de refacturation de la rémunération du président

Nature, objet : Convention de refacturation entre Astera SA et CERP Rouen SAS de la rémunération de Monsieur A. Pinton président du Conseil d'administration d'Astera et Président du Comité de surveillance de CERP Rouen SAS.

Modalités : Compte tenu des mandats de Monsieur A. Pinton dans les deux sociétés, il est procédé à la refacturation de 50% de la rémunération charges comprises de Monsieur Armand Pinton, majorée d'un coefficient de 1,02.

Le montant pris en charge par votre société au titre de cette convention s'établit à 81 300 €.

Fait à Mont-Saint-Aignan et Paris, le 11 mai 2023

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Thierry LEROUX

RSM Paris
Paul-Evariste Vaillant

www.astera.coop

Maîtriser l'approvisionnement
de mon officine.
Développer mon activité de maintien
à domicile.
M'investir dans les nouvelles missions.



Optimiser la gestion de mon officine.
Dynamiser mon espace de vente
et ma stratégie commerciale.
Animer, former, et motiver mes équipes.

Astera, groupe coopératif • 39, rue des Augustins • 76000 Rouen • Tél. : 02 35 52 70 00 • Fax : 02 35 98 10 66 ou 02 35 15 17 01 • Société Anonyme, Coopérative de pharmaciens d'officine à capital variable • 570 501 551 RCS Rouen • Code NAF 4646Z • TVA EU • FR 96 570 501 551 • Crédits Photos : Astera et Fotolia.

